Quatre-vingt-cinquième année. — N° 290. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 9 Décembre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-1211 du 8 décembre 1953 fixant les modalités d'élection du Président de la République (p. 10942).

Loi n° 53-1215 du 8 décembre 1953 relative au secret des travaux des commissions d'enquête parlementaires (p. 10943).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 30 juin 1953 portant délégation de signature (p. 10943).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 2 décembre 1953 portant concession de la médaille militaire (p 10943).

Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre (rectificatif) (p. 10946).

Arrêtés portant nominations, réintégrations et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté :

Constructions et armes navales (p. 10946).

Personnels civils extérieurs de l'air (p. 10946).

Service des poudres (p. 10946).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 10946).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 19 novembre 1953 relatif au tirage au sort du fonds 3 p. 100 amortissable 1938-1948 à rembourser le 15 février 1954 (p. 10947).

Arrêté du 19 novembre 1953 relatif au tirage au sort du fonds 3 p. 100 amortissable 1920-1950 à rembourser le 1er février 1954 (p. 10947).

Arrêté du 24 novembre 1953 portant institution de commissions administratives paritaires dans le cadre général du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer (p. 10948).

Arrêtés portant nomination du chef de la mission de contrôle financier auprès de la Société nationale des chemins de fer français et des membres de cette mission pour l'année 1954 (p. 10948).

Arrêtés portant nominations (corps de contrôle des assurances) (p. 10948).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant nominations (enseignement du second degré) (p. 10948).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 28 novembre 1953 portant nomination du président du conseil supérieur du commerce (p. 10949).

Arrêtés fixant la composition du conseil supérieur du commerce (p. 10949).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 53-1216 du 26 septembre 1953 relatif aux médailles d'honneur accordées en Tunisie aux ouvriers agricoles français ou tunisiens et *arrêté* du 26 novembre 1953 donnant délégation de pouvoirs aux préfets, au gouverneur général de l'Algérie et aux résidents généraux au Maroc et en Tunisie pour l'attribution de la médaille d'honneur de l'agriculture (p. 10950).

Décret du 7 décembre 1953 chargeant le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme de l'intérim du ministère de l'agriculture (p. 10950).

Arrêté portant nomination du président du comité professionnel de la meunerie (p. 10950).

Arrêté portant nominations (génie rural) (p. 10950).

Trente-sixième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole et rectificatifs (p. 10951).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 8 décembre 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10963).

Arrêtés portant intégration, détachement, mises en position de mission et de disponibilité:

Administration générale (p. 10963).

Administrateurs (p. 10963).

Agriculture (p. 10963).

Enseignement (p. 10963).

Travaux publics (p. 10963).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêtés du 8 décembre 1953 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 10963).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Liste de classement des agents des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre déclarés admis à la suite de l'examen de commis desdits offices (p. 10965).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions, de sous-commission et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunions de commissions (p. 10964).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 10966).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du mardi 8 décembre 1953 (p. 10967).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 10967).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis de concours pour le recrutement d'éducateurs adjoints et d'éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 10967).

Avis de concours relatif au recrutement de sténodactylographes au conseil d'Etat (p. 10967).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif à l'ouverture des concours d'admission aux grands établissements nationaux d'enseignement agricole en 1954 (p. 10967).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de délibération n° 87-53 du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française en date du 20 octobre 1953 complétant l'article 71 du code des douanes (p. 10967).

Avis de promulgation d'une délibération n° 9-53 du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon, en date du 9 avril 1953, complétant la délibération du conseil général, en date du 20 juin 1947, réglementant les conditions d'entrepôt des morues d'origine étrangère (p. 10968).

Situation de l'institut d'émission des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (p. 10968).

Annonces (p. 10969).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 101 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 8 décembre 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6257).

N° 66 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 8 décembre 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2087).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 45

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 8 décembre 1953 (p. 1133).

LOIS

LOI n° 53-1214 du 8 décembre 1953 fixant les modalités d'élection du Président de la République (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est élu sans débat, au scrutin secret, par appel nominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le vice-président du conseil,

PAUL REYNAUD.

Le ministre d'Etat, chargé de la réforme constitutionnelle,

EDMOND BARRACHIN.

Loi n° 53-1214. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 7039) ;

Proposition de résolution (n° 6917) ;

Rapport de M. Michel Debré au nom de la commission du suffrage universel (n° 7197) ;

Discussion et adoption le 27 novembre 1953 (L. n° 1036).

Conseil de la République :

Transmission (n° 369, année 1953) ;

Rapport de M. Michel Debré au nom de la commission du suffrage universel (n° 378, année 1953) ;

Discussion et adoption de l'avis le 3 décembre 1953 (A. n° 210, année 1953).

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 3 décembre 1953 (L. n° 1063).

LOI n° 53-1215 du 8 décembre 1953 relative au secret des travaux des commissions d'enquête parlementaires (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est inséré, après le quatrième alinéa de l'article 9 de la loi n° 50-10 du 6 janvier 1950, deux alinéas ainsi conçus:

« Jusqu'au dépôt du rapport général d'une commission d'enquête parlementaire, tous les membres de cette commission, ainsi que ceux qui, à un titre quelconque, assistent ou participent à ses travaux, sont tenus au secret.

« Tout témoin qui, pendant la période visée à l'alinéa précédent, aura révélé les faits portés à sa connaissance au cours d'une comparution devant une commission d'enquête parlementaire sera puni des peines prévues à l'article 378 du code pénal ».

Art. 2. — Il est inséré dans l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881, après le premier alinéa, un alinéa ainsi conçu:

« Il est interdit, sous la peine prévue à l'alinéa précédent, de publier, pendant la période définie au cinquième alinéa de l'article 9 de la loi n° 50-10 du 6 janvier 1950, aucune information relative aux travaux des commissions d'enquête parlementaires visées à l'article 9 de ladite loi, à leurs délibérations ou aux actes accomplis par elles. Pourront toutefois être publiés les communiqués émanant du bureau desdites commissions ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le vice-président du conseil,

PAUL REYNAUD.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

Loi n° 53-1215. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Proposition de loi (n° 7018);

Rapport de M. Minjoz au nom de la commission du suffrage universel (n° 7127);

Discussion et adoption après déclaration d'urgence le 13 novembre 1953 (L. n° 1002).

Conseil de la République:

Transmission (n° 520, année 1953);

Rapport de M. Gilbert-Jules au nom de la commission de la justice (n° 529, année 1953);

Discussion et adoption de l'avis le 20 novembre 1953 (A. n° 200, année 1953).

Assemblée nationale:

Avis du Conseil de la République (n° 7256);

Rapport de M. Minjoz au nom de la commission du suffrage universel (n° 7309);

Adoption le 2 décembre 1953 (L. n° 1059).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du conseil du plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général au plan;

Vu le décret du 11 décembre 1951 prescrivant l'établissement d'un deuxième plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général au plan;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Etienne Hirsch, commissaire général au plan, pour signer, au nom du président du conseil:

a) Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre du commissariat général au plan, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures et approbation desdits marchés, en général toutes opérations comptables intéressant ce même budget;

b) Tous arrêtés ou décisions portant nomination dans les services du commissariat général au plan.

Art. 2. — En cas d'absence ou empêchement du commissaire général au plan, M. Jean Vergeot, commissaire général adjoint, et M. Maurice Alcardi, secrétaire général, sont autorisés à signer en son nom tous les actes visés à l'article 1er (*a* et *b*).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1953.

JOSEPH LANIEL.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 2 décembre 1953 portant concession de la médaille militaire

Par décret du Président de la République en date du 2 décembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

INDOCHINE

Ahmed ou Moha ou Ahmed, caporal, mle 2640/47, 4e régiment de tirailleurs marocains, 2e bataillon de marche.

Argab Benabdallah, 2e classe, mle 2186/1940 Alger, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Barre (Raymond), sergent, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Behtita Mohammed, 2e classe, mle 21745, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Bellal Saad, 2e classe, mle Constantine 11911, 3/3e régiment de tirailleurs algériens.

Benaissa ben Miloudi ben Allal, 2e classe, mle 5074/50 1187, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.

Benaouil Kadiour, 2e classe, recrutement d'Oran, mle 20064, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Bernazeau (François-Guy), 1re classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Bobo (Michel), sergent, 71e compagnie de Q. G., commando 22.

Bofineau (Denis-Jean-Pierre), sergent, 6e bataillon de chasseurs laotiens.

Boudiaf Madani, 1re classe, mle L. M. 5057, 2e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Bradai Rebai, 2e classe, mle Constantine 4067/50, 3/3e régiment de tirailleurs algériens.

Brault (Elie), caporal-chef, infanterie métropolitaine, détachement autonome des infirmiers coloniaux d'Indochine du Sud.

Camara Tamba, 2e classe, mle 23110, bataillon de marche du 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Colonna de Lecca (François-Antoine), adjudant, 6e bataillon de chasseurs laotiens.

Cussat-Bouton (Michel-Emile), sergent, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Decubre (Fernand), caporal-chef, 8e bataillon parachutistes de choc.

Derradji Ali, 2e classe, mle 1307, 3/3e régiment de tirailleurs algériens.

Djeffi Ahmed, caporal, mle L. M. 225, 5/7e régiment de tirailleurs algériens.

Domas (Marcel-Antoine), adjudant, 6e bataillon de chasseurs laotiens.

Dupont (Louis-Maurice), sergent, 73e bataillon vietnamien.

Etienne (Louis-Lucien-Charles), 2e classe, 3e B. M. du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Farhat Boumédiene, 1re classe, mle 23628/1952 Oran, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Fassaly Kourouna, 2e classe, mle 38392, 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Gamsou, 2e classe, mle 14915, 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Goma Togba, 2e classe, mle 31357, 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Gourid Benharzallah, 2e classe, mle 1254, 3/3e régiment de tirailleurs algériens.

Guerch Mohammed, 1re classe, mle 1063, 3/3e régiment de tirailleurs algériens.

Guercheux (Robert-François), adjudant, 73e bataillon vietnamien.

Hoba (Mathieu), 2e classe, mle 53608, 2/24e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.

Larbi ben Sahl, 2e classe, mle T. S. 142 Oran, 8e régiment de spahis algériens.

Lardjem Zerrouk ben Benaissa, 1re classe, mle Alger R. M./3573, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Le Mabic (Mathurin), 2e classe, 6e bataillon de chasseurs laotiens.

Le Menn (François-Louis), brigadier-chef, 1er/4e régiment d'artillerie coloniale.

Malessandji, sergent, mle 11351, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.

Martin (Guy), caporal-chef, 6e bataillon de chasseurs laotiens.

Messabhia Brahim, 2e classe, mle 21826/1947 Guelma, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Mezino (Joseph-Raoul), sergent, 73e bataillon vietnamien.

Mohamed ben Omar, 1re classe, mle Rabat A. 363/37, 6e spahis marocains.

Mohamed ould Mohamed ould Sellam, 1re classe, mle Rabat A. 7807/43, 6e spahis marocains.

Niemerich (Gaston-Albert), caporal-chef, 4e régiment du Tchad.

Ncireke Togba Koukémou, 2e classe, mle 48701, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Palteeuw (Roger), 2e classe, 2e régiment de spahis marocains.

Plaisant (Roger), sergent, 73e bataillon vietnamien.

Rivière (Léon), sergent, 3e groupement de commandos parachutistes.

Romeo (Marcel-Marius), 1re classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Saa Kamano, 1re classe, mle 11080 Kindia, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Said ben M'Barek, brigadier, mle Rabat A. 577/38, 6e spahis marocains.

Said ou Lahoucine ou Khaler, 2e classe, mle 223, 9e tabor marocain, 9e goum.

Smail ben Mohammed ben Azzouz, 1re classe, mle C. 1276/43, 2e régiment de tirailleurs marocains, 2e bataillon de marche.

Szuerkieviez (Jean), caporal, 2/1er régiment de tirailleurs marocains.

Tailleur (Jean-Marie), 1re classe, section de commandement du secteur de Phanthiet.

Yakoubi Mohammed, 2e classe, mle 3878/44 Alger, 3/3e régiment de tirailleurs algériens.

Younes ben Mohamed ben Rabah, 2e classe, mle A. C. A. T. 685/L. 41, 2/4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Zerrougui Ahid, 1re classe, mle 1506, 3/3e régiment de tirailleurs algériens.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Abbes ben Abdellah, caporal, 2e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 4884/39 au recrutement de Rabat.

Abdelkader ben Bouchaib, 2e classe, Rabat mle A. 6137/43, 4e régiment de tirailleurs marocains.

Ahmed ben Ahmed ben Malek, 1re classe, Rabat mle 3444/43, 3e régiment de tirailleurs marocains.

Ahmed ou Ali ou Ahmed, 2e classe, Rabat mle 700/47, compagnie de commandement de la zone Est.

Ali ben Lahoucine, 2e classe, Rabat mle 2646/47, 1er régiment de tirailleurs marocains.

Benameur ben Tayeb, 1re classe, Oran mle 0897, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

Benala Mohamed, 2e classe, mle 148 L. M., 2/1 régiment de tirailleurs algériens.

Berradai Ammar, 2e classe, Constantine mle 293 L. M., 217e bataillon de tirailleurs algériens.

Bouchaib ben Ahmed, maréchal des logis, mle 1112/38 au recrutement de Rabat, 69e régiment d'artillerie d'Afrique.

Cabero (Valérien), 1re classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.

Cabot (Roland), 2e classe, 6e régiment de tirailleurs algériens.

Cadiou (Marcel-François), 1re classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Cahuet (Marcel-André), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Cailloux (Pierre-Victor), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.

Camet (Jean-Louis-Aimé), 2e classe, 1er régiment de chasseurs.

Canella (Daniel-Marcel), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Carayon (Roger-Alexandre), caporal, 5e bataillon de montagnards d'Extrême-Orient.

Carlier (Maurice-Ernest), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Carteau (Francis-Maurice-Camille), caporal, 1er bataillon cambodgien de marche.

Castellani (André-Raymond), sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale.

Caux (Stéphane-Jules-Joseph), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Chabalier (Lucien-Baptiste-Eugène), 2e classe, 151e régiment d'infanterie.

Chabert (Pierre-Marie-Eugène), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Chabrun (Edouard-Joseph-Marie), sergent, 3e bataillon de chasseurs laotiens.

Chambon (Maurice-César), sergent, 43e régiment d'infanterie coloniale.

Champfailly (René-Maurice-Charles), sergent, 43e régiment d'infanterie.

Chanut (Jean-Laurent), 2e classe, 151e régiment d'infanterie.

Chapotet (Charles-René), sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale.

Chassard (André-Raymond), 1re classe, 151e régiment d'infanterie.

Chedemail (Francis-Jean-Joseph), sergent-chef, bataillon porté du groupement blindé du Tonkin.

Chesneau (Claude-Fernand-Roger-Jean), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Chevallier (Albert), 1re classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Chevallier (Gilbert-Maurice), 1re classe, bataillon porté du groupement blindé du Tonkin.

Chevrier (Georges), 2e classe, bataillon de marche de la 9e division d'infanterie coloniale.

Chiaroni (Antoine-Sylvestre), sergent, bataillon porté du groupement blindé du Tonkin.

Chipault (Roger-Daniel), sergent, 43e régiment d'infanterie.

Choffet (Gilbert-Louis), sergent-chef, B. P. M. 403e en subsistance 21e régiment d'infanterie coloniale.

Clin (Robert), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Cordier (Gabriel-Alphonse), 2e classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

Cordier (Michel-Léon-Dieudonné), brigadier, 1er groupe d'escadrons de marche de l'armée blindée.

Corne (Edmond-Henri-Julien), sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale.

Corneloup (Roger), caporal, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Cortes (Ferdinand-René), caporal-chef, 43e régiment d'infanterie coloniale.

Corti (Jean-Auguste), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.

Cottin (Raymond-Christian), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.

Couillard (Pierre-Joseph-Michel), 2e classe, régiment d'infanterie colonial du Maroc.

Courtin (Gabriel-Claude), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.

Hartel (Claude-Marie), sergent, 1er bataillon thaï.

Mansour ben Mohammed, 2e classe, mle A. 839/36 au recrutement de Rabat, 4e régiment de tirailleurs marocains.

M'Hammed ben Ahmed ben Ali, 1re classe, mle B. 1353/43 au recrutement de Rabat, 3e régiment de tirailleurs marocains.
Mognoa Taraore, 1re classe, mle 53.961 au recrutement d'Ouagadougou, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Mohamed ben Abdallah, caporal, mle B. 74/39 au recrutement de Rabat, 5e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Abdallah, maître ouvrier, mle A. 7979/39 au recrutement de Rabat, 73e bataillon nord-africain du génie.
Mohamed ben Abdelkader ben Ahmed, 2e classe, mle A. 6319/44 au recrutement de Rabat, 5e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Aissa, 1re classe, mle C. 1377/43 au recrutement de Rabat, 1er régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Aissa ben Mohamed, 2e classe, mle 961/46 au recrutement de Rabat, 3e régiment de tirailleurs algériens.
Mohamed ben Ali, caporal-chef, mle A. 5219/40 au recrutement de Rabat, 3e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Ali ben Tayeb, 2e classe, mle 502/47 au recrutement de Rabat, 3e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Hassein ben Ali, 2e classe, mle 537/46 au recrutement de Rabat, 4e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben M'Hamed, 2e classe, mle C. 515/43 au recrutement de Rabat, 2e régiment de spahis marocains.
Mohamed ben Mohamed ben Ahmed, 2e classe, mle A. 6350/44 au recrutement de Rabat, 2e régiment de spahis marocains.
Mohamed ben Mohamed ben Ahmed, 2e classe, mle A. 1659/38 au recrutement de Rabat, compagnie coloniale de garnison Hanoï.
Mohamed ben Mohamed ben si Ali Berghout Senhaji el Bernoussi Tiliouani, 2e sapeur, mle A. 4141/41 au recrutement de Rabat, 73e bataillon nord-africain du génie.
Mohamed ben Sallah, 1re classe, mle A. 1089/38 au recrutement de Rabat, 1er régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed Ould Chellah ben Cheb, caporal, mle A. 1096/43 au recrutement de Rabat, 214e bataillon de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Hammou ben Hanya, 2e classe, mle A. 2473/45 au recrutement de Rabat, compagnie coloniale de garnison de Hanoï.
Mohammed ben Hassane ben Haj Lachemi, caporal, mle A. 8728/41 au recrutement de Rabat, 4e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Hassou ben Moussa, 1re classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle B. 956/43 au recrutement de Rabat.
Mohammed ben Jilali ben Haj, sergent, mle R. 1154/37 au recrutement de Rabat, 30e bataillon de transmission.
Mohammed ben Lhachemi, brigadier, mle B. 5121/43 au recrutement de Rabat, 2/6e groupe de spahis marocains portés.
Mohammed ben M'Bark ben Mokaddem, sergent, mle B. 3550/39 au recrutement de Rabat, 1er régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben M'Hammed ben el Rhazi, 2e classe, mle A. 3628/45 au recrutement de Rabat, 3e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Mohammed, sergent, mle A. 9408/39 au recrutement de Rabat, 4e régiment de tirailleurs marocains.
Moulay ben Aomar ben Madani, 2e classe, mle 1143/51 au recrutement de Rabat, 2e compagnie légère de transmissions.
Moulay-Saïd ben el Houssine ben Saïd, 1re classe, mle B. 4902/43 au recrutement de Rabat, 6e groupe de spahis marocains à pied.
Omar ben Ahmed, sergent, mle A. 637/38 au recrutement de Rabat, 5e régiment de tirailleurs marocains.
Pare Oure (Daniel), caporal-chef, mle 36202 au recrutement de la Haute-Volta, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Pierret (André), 2e classe, 5e régiment de cuirassiers.
Saddek Seddik, 2e classe, mle 619, 1er régiment de tirailleurs algériens, bataillon de marche.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

COREE

Urre (Roger-Lucien-Louis), caporal, bataillon français de l'O. N. U en Corée. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.
Beard (Pierre-René-Marie), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
De Boisvilliers (Pierre-Alphonse-Roland), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Boniface (Henri-Lucien-Claude), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Camus (Lucien), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Faivre (Lionel-Eugène-Heinrade), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Garavaglia (André-Raymond-Emile), caporal-chef, bataillon français de l'O. N. U.
Jonnier (Jean-Joseph-Emmanuel), caporal-chef, bataillon français de l'O. N. U.
Martinovitz (Jacques), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Monthelier (Jean-Joseph-Marcel), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Nicolier (Pierre-Marcel), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Nicolle (René-Jean), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Punult (Camille-Joseph), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Renaux (André-Robert), caporal, bataillon français de l'O. N. U.
Rivoallan (Hubert-Francis-Louis), 1re classe, bataillon français de l'O. N. U.
Vidal (Robert), sergent, bataillon français de l'O. N. U.
Voulsinas (Alexandre), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Par décret du Président de la République en date du 2 décembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

Régularisations

(Pour prendre rang du 11 juillet 1953.)

Larbi ben Ahmed ben Aomar, 1re classe (T. M.), mle 2220/47 x 1433, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre no 2150 du 23 juin 1953.
Mohamed ben Moktar ben Lahcen, 2e classe (T. M.), mle 5575/51, 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre no 1595 du 5 mai 1953.
Ouedraogo Braima, caporal-chef (T. C.), mle 91716, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 22 août 1953.)

Maksimovic Ilga, maréchal des logis, mle 52951, 1er groupement amphibie.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1953.)

Rabah Delmi, 1re classe, mle RM. 11256, recrutement d'Alger, 3e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre no 2150 du 23 juin 1953.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Barillet (Georges-François-Lionel), sergent-chef (T. C.), 3e bataillon parachutiste vietnamien.
Ben Said Mohamed, caporal-chef (T. C.), mle 25057, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.
Bonnes (Winfried), 2e classe (T. M.), mle 144 LM, recrutement de Marseille 1952, 13e demi-brigade de légion étrangère. Cette concession annule la citation à l'ordre no 427 du 1er novembre 1952.
Bottcher (Edgar), 1re classe (T. M.), mle 95 LM, recrutement de Marseille 1946, 3/2e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre no 44 du 25 septembre 1952.
Dang Van Ngung, caporal-chef (T. C.), mle 341872/48, bataillon de marche indochinois.
Diomar (René-Georges), sergent (T. C.), 1er groupe d'escadrons de reconnaissance du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Eckardt (Heinz), caporal-chef (T. M.), mle 3067 LM., recrutement de Marseille 1949, 2e bataillon étranger de parachutistes. Cette concession annule la citation à l'ordre no 33 du 4 octobre 1951.
Folet (Lucien), 2e classe (T. M.), mle 3941, recrutement de Marseille 1949, 3e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre no 170 du 26 mars 1952.
Gauby (Albert-André), maréchal des logis (T. C.), forces terrestres plateaux montagnards. Cette concession annule la citation à l'ordre no 62 du 27 juillet 1953.
Gostiau (Henri), 1re classe (T. C.), 1er groupe d'escadrons de reconnaissance du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Isele (Hermann), 1re classe (T. M.), mle 1602 LM., recrutement de Marseille 1948, 13e demi-brigade de légion étrangère. Cette concession annule la citation à l'ordre no 866 du 10 juin 1952.
Klee (Philipp), 2e classe (T. M.), mle 3170 LM., recrutement de Marseille 1951, 5e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre no 111 du 4 juillet 1952.
Knothe (Hans), 2e classe (T. M.), mle 4566 LM., recrutement de Marseille 1948, 13e demi-brigade de légion étrangère. Cette concession annule la citation à l'ordre no 894 du 11 octobre 1952.
Larbi ben Hammou ben Jeloul, 1re classe (T. M.), mle 6050/50, recrutement de Rabat (Maroc), 5e régiment de spahis marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre no 94 du 19 mars 1952.
Long-Heng, 2e classe supplétif, mle 280, régiment mixte du Cambodge.

Malo (Robert-Louis), caporal-chef (T. M.), 10e bataillon parachutiste de chasseurs à pied.
Marsault (Georges-Léon), sergent (T. C.), 1/24e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Mohamed ben Aomar ben Mohamed, 2e classe (T. M.), mle 7168, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Bouhamama, brigadier (T. M.), mle 01361, recrutement d'Oran, 8e régiment de spahis algériens.
Mohamed ben Slimane ben Mohamed, sergent (T. M.), mle 5290/51, 71e compagnie de quartier général. Cette concession annule la citation à l'ordre no 2374 du 11 juillet 1953.
Ouillade (Louis-Eugène), sergent-chef (T. C.), bataillon de marche indochinois.
Ribeaucoup (Max), 1re classe (T. M.), mle 6110 L. M., recrutement de Marseille 1949, 2e bataillon étranger de parachutistes. Cette concession annule la citation à l'ordre no 1720 du 14 septembre 1951.
Olkuski (Daniel), 2e classe (T. M.), mle 3147, recrutement de Marseille 1946, 1er bataillon étranger de parachutistes. Cette concession annule la citation à l'ordre no 80 du 17 mars 1952.
Pelhiand (Jacques), sergent-chef (T. M.), mle 25207, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

CORÉE

Mauluit (Auguste), caporal, bataillon français de l'O. N. U. Cette concession annule la citation à l'ordre no 20 du 7 juin 1951.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

POUR SERVICES EXCEPTIONNELS EN EXTRÊME-ORIENT

Guegan (Robert), caporal-chef, bataillon français de l'O. N. U.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 novembre 1953: page 10420, 2e colonne, au lieu de: « Services des matériels et bâtiments, Adjoints techniques, Ouvriers d'état, Maroc, Gleyzal (Henri-Jean), 1er décembre 1953 », lire: « Service du matériel, Cadre des adjoints techniques, Maroc, Gleyzal (Henri-Jean), 1er décembre 1953 » (le reste sans changement).

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 1er décembre 1953, M. Moreau (Marcel), agent technique principal de 1re classe des constructions navales (cadre latéral), port matriculaire: Toulon, est nommé à l'emploi de chef de travaux (1er échelon), pour compter du 7 novembre 1953.

Personnels civils extérieurs de l'air.

Par arrêté en date du 3 novembre 1953, la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), au titre du second concours, est complétée ainsi qu'il suit:

No 10 M. Marin (Edmond).

Par arrêté en date du 27 novembre 1953, M. Marin (Edmond) est nommé secrétaire administratif stagiaire à compter du 1er novembre 1953.

Service des poudres.

Par arrêté en date du 19 novembre 1953, M. l'ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres Moreau (Norbert), hors cadres, en mission, au titre du ministère de l'industrie et du commerce, est réintégré dans les cadres à compter du 15 juillet 1953.

Par arrêté en date du 19 novembre 1953, M. l'ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres Domain (Louis) est placé hors cadres, en mission, pour une durée de trois ans à compter du 15 juillet 1953, au titre du ministère de l'industrie et du commerce.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels (subdivision Artillerie).

MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les sous-officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des forces terrestres en Extrême-Orient. Toutes dispositions devront être prises afin que ces sous-officiers subissent les vaccinations réglementaires et bénéficient de leur permission de départ, de façon que leur mise en route puisse être effectuée comme suit:

a) Embarquement à Marseille à partir du 1er février 1954.

Artificiers.

Ferreux (Paul-Jules-François), adjudant-chef, 7e région.
Leclerc (Albert-Raymond), adjudant-chef, 2e région (sursis).
Desage (Pierre-Gérard), maréchal des logis-major, 4e région.
Seguinot (Roger-Auguste-Pierre), maréchal des logis chef, 4e région.
Le Bars (Louis-Corentin-Marie), adjudant-chef, 3e région.
Masson (Roger-Léon), adjudant-chef, 3e région.
Nogues (Georges-Louis-Henri), adjudant-chef, 3e région (sursis).
Falaize (Charles-Lucien-Michel), adjudant, 3e région.
Charente (André-Paul-Germain), maréchal des logis-major, 9e région (sursis).
Portas (Marc-Louis), adjudant-chef, 6e région (sursis).
Tranvouez (Pierre-Gaston), adjudant-chef, Tunisie.
Klipfel (René-Antoine), adjudant, 6e région.

Comptables.

Flotat (Marcel-Louis), adjudant-chef, 7e région.
Le Guen (Jean), adjudant-chef, 3e région.
Le Breton (Roger), maréchal des logis chef, administration centrale.
Lelièvre (Pierre-Paul-Lucien), adjudant-chef, administration centrale.
Lassagne (Maurice), adjudant-chef, 5e région.
Jacob (Robert-Louis), adjudant-chef, 2e région (sursis).
Touzet (Eugène-Emile), adjudant-chef, 4e région.
Delas (Aimé-Bernard-René), adjudant-chef, 3e région.

Comptable « C. T. ».

Dozot (Joseph-Edouard-Edmond), adjudant-chef, F. F. A. (sursis).

Armuriers.

Tetard (Fernand), adjudant-chef, 9e région.
Beauchier (Paul-Auguste-Etienne), adjudant-chef, F. F. A.
Bru (André-Jean-Maurice), maréchal des logis-major, 10e région.
Beaumont (Robert-Auguste), maréchal des logis chef, 4e région.
Vial (Paul-Joseph), adjudant-chef, 9e région
Fiolin (Roger), adjudant-chef, 6e région (sursis)
Pelatan (Lucien), adjudant-chef, F. F. Autriche.
Ayral (Jean-François), adjudant-chef, 5e région.
Nadaud (Henri-François), adjudant-chef, 4e région.
Le Guennic (Henri-Ernest), maréchal des logis-major, 3e région.
Marlas (Rémy-Michel), maréchal des logis chef, F. F. A.

Mécaniciens artillerie.

Hamon (Jean-Baptiste-Joseph), maréchal des logis chef, F. F. A.
Hervé (Léon-Louis-Marie), adjudant-chef, 3e région.
Dubois (Armand-Jean-Louis), adjudant-chef, 4e région.
Bleuzet (Jean-Henri), maréchal des logis chef, 6e région.

Electro D. C. A.

Reveyron (Emile-Marius), maréchal des logis chef, 9e région.
Plas (Georges), maréchal des logis chef, 3e région.

Opticiens.

Le Boulcaut (Louis-Marie), adjudant-chef, 3e région.
Hetez (André-Marcel), maréchal des logis, F. F. A.

Mécaniciens « Auto ».

Batisse (Paul), adjudant, Maroc.
Schue (Alfred-Louis), adjudant-chef, 8e région.
Saulnier (Louis-Roland), adjudant, 8e région.
Berque (Claude), adjudant-chef, administration centrale (1).
Forthoffer (Pierre-Guillaume), adjudant-chef, 9e région.
Hector (Clément-Joseph), adjudant, 6e région.

Deromas (Julien-Antoine), adjudant, 10e région.
Angelini (Ignace-Siméon-Marius), maréchal des logis chef, 10e région.
Vincent (Jules), adjudant, 1re région.
Piney (Charles-Joseph), adjudant-chef, 1re région (1).
Abalea (Basile), adjudant, 8e région (sursis).
Blindt (Roger-Oscar), maréchal des logis-major, F. F. A.
Roussel (Robert-Désiré), maréchal des logis-major, Maroc.
Baer (Maurice-Albert), maréchal des logis chef, 1e région
Toutain (Roger-René), maréchal des logis chef, 1e région.
Rodemet (Raoul), adjudant-chef, 1re région.

Mécanique générale.

Joulain (Maurice-Jules), adjudant-chef, 1e région.
Mouchot (René-Eugène), adjudant-chef, 6e région.

Approvisionnement.

Schmidt (Nestor-Henri-Gaspard), adjudant-chef, 2e région.

Engins blindés.

Badrot (Albert-Guillaume), adjudant, 2e région.
Lazzoni (Jean-Laurent), maréchal des logis chef, 7e région.
Chatouillat (Lucien-Jean), maréchal des logis-major, 1re région.
Parent (Etienne-Henri), maréchal des logis-major, 6e région (sursis).

Selliers.

Giboulin (André-Alexandre), adjudant-chef, F. F. Autriche.
Peret (Louis-Jean-Paul), marechal des logis-major, 9e région.

Divers.

Domon (René-Paul-Henri), maréchal des logis-major, 7e région.
Tournier (Jacques), maréchal des logis chef, 3e région.
Fourmaux (Guy), maréchal des logis, 2e région.
Charrieau (Victor-Alexandre), maréchal des logis, F. F. A.
Fortier (Norbert-Bernard), maréchal des logis, 7e région.
Ryssen (Guy), maréchal des logis, C. A. R. n° 1.

b) Embarquement à Oran à partir du 1er février 1954.

Artificiers.

Germain (Henri-Victor), adjudant, Maroc.
Jeudy (Marcel-Désiré), maréchal des logis-major, 10e région.

Comptable « M. F. ».

Gautreau (Claude), maréchal des logis chef, Tunisie.

Comptables « C. T. ».

Aoustin (André), maréchal des logis chef, Maroc.
Demazy (Jean-Georges-Louis), adjudant-chef, Maroc.

Armuriers.

Brechemier (Marcel-Louis), adjudant-chef, Maroc.
Bertrand (Edgar-Vincent), adjudant-chef, Maroc.

Mécanicien artillerie.

Casquet (Jaïme), adjudant-chef, 10e région.

Mécanicien auto.

Peroux (Jean), adjudant-chef, Maroc.

Electro D. C. A.

Le Tallec (André-Hippolyte-Yves), maréchal des logis chef, Maroc.

Approvisionnement.

Moreau (Jules-Ulysse-Emilien), maréchal des logis-major, Tunisie.

Sellier.

Borde (Jacques), adjudant-chef, 10e région.

NOTA. — Les dates de mise en route sur les 9e compagnie régionale du matériel à Marseille et 602e compagnie d'ouvriers du service du matériel à Oran seront fixées ultérieurement par télégramme.

(1) Rejoindra à l'issue du stage de mécanicien d'hélicoptère qu'il suivra à partir du 8 février 1954.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Tirage au sort du fonds 5 p. 100 amortissable 1938-1948, à rembourser le 15 février 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 16 mars 1948 portant substitution à l'emprunt 5 p. 100 amortissable 1938 d'un emprunt dénommé Emprunt 5 p. 100 1938-1948 amortissable, conformément au titre Ier de la loi n° 47-2105 du 31 décembre 1947,

Arrête :

Art. 1er. — Le mardi 15 décembre 1953, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, dans la salle des guichets de la direction de la dette publique, 29 et 31, rue du Bac, au tirage au sort des trois séries du fonds 5 p. 100 1938-1948 amortissable, qui, en application des dispositions de l'arrêté du 16 mars 1948, devront être remboursées à compter du 15 février 1954.

A cet effet, trois des bulletins indiquant les numéros des séries à rembourser seront extraits successivement de la roue destinée à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent :

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président.

Le directeur du Trésor, ou son représentant;

Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome d'amortissement, ou son représentant.

Un administrateur du service des rentes, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être publié au *Journal officiel* et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 19 novembre 1953.

Pour le ministre et par délégation,
Le chef de cabinet,
PIERRE DEHAYE.

Tirage au sort du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950 à rembourser le 1er février 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 30 décembre 1919 portant création de la dette 5 p. 100 amortissable par annuités;

Vu l'arrêté du 23 février 1950 portant substitution de l'emprunt 5 p. 100 1920-1950 amortissable à l'emprunt 5 p. 100 amortissable 1920, conformément au titre Ier de la loi n° 47-2105 du 31 décembre 1947,

Arrête :

Art. 1er. — Le mercredi 16 décembre 1953, à dix heures, il sera procédé publiquement, dans la salle des guichets de la direction de la dette publique, 29 et 31, rue du Bac, au tirage par voie du sort, d'une série du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950, à rembourser le 1er février 1954.

A cet effet, une des boules indiquant le numéro de série à rembourser sera extraite de la roue destinée à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent :

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président.

Le directeur du Trésor, ou son représentant.

Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome, ou son représentant.

Un administrateur du service des rentes, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être publié au *Journal officiel* et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 19 novembre 1953.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
PIERRE DEHAYE.

Institution de commissions administratives paritaires dans le cadre général du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les textes postérieurs qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 50-1348 du 27 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 53-235 du 24 mars 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 relatif aux conditions du vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au ministère des finances (direction de la comptabilité publique) trois commissions administratives paritaires ayant compétence à l'égard des personnels des trésoreries des territoires d'outre-mer désignés ci-après:

Commission administrative paritaire n° 1.

Trésoriers généraux et trésoriers-payeurs des territoires d'outre-mer.

Commission administrative paritaire n° 2.

Fondés de pouvoir et inspecteurs principaux.
Payeurs principaux.

Commission administrative paritaire n° 3.

Payeurs hors classe.
Payeurs de 1re classe.
Payeurs de 2e classe.
Payeurs adjoints.

Art. 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article précédent est fixée ainsi qu'il suit:

COMMISSIONS	GRADES	REPRÉSENTANTS du personnel.		REPRÉSENTANTS de l'administration.	
		Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
1	Trésoriers généraux et trésoriers-payeurs	1	1	1	1
2	Fondés de pouvoir et inspecteurs principaux.....	2	2	3	3
	Payeurs principaux.....	1	1		
3	Payeurs hors classe.....	2	2	8	8
	Payeurs de 1re classe.....	2	2		
	Payeurs de 2e classe.....	2	2		
	Payeurs adjoints.....	2	2		

Art. 3. — Les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires précitées sont désignés pour un an par arrêté du ministre des finances.

Les représentants du personnel sont élus pour un an au scrutin de liste parmi les agents susceptibles de se trouver en congé dans la métropole au cours du deuxième semestre de chaque année.

Art. 4. — Les votes en vue des élections aux commissions nos 1 et 2 ont lieu uniquement par correspondance.

Votent également par correspondance les électeurs au titre de la commission n° 3 qui n'exercent pas leurs fonctions au siège d'une section de vote, et les électeurs appartenant à la trésorerie de Saint-Pierre et Miquelon.

Il en est de même des agents en service détaché, des fonctionnaires en congé administratif, de convalescence, de maladie ou en position d'absence régulièrement autorisée, ainsi que des agents qui, le jour du scrutin, se trouvent empêchés, en raison des nécessités du service de se rendre à la section de vote locale à laquelle ils sont rattachés.

Art. 5. — Il est créé trois bureaux de vote centraux auprès du directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et un bureau de vote spécial auprès de chaque trésorier général ou trésorier-payeur des territoires d'outre-mer.

Une section de vote fonctionne auprès de chaque bureau de vote central et de chaque bureau de vote spécial.

Art. 6. — Sont rattachés aux sections de vote placées auprès des bureaux de vote centraux tous les électeurs au titre des commissions nos 1 et 2 ainsi que les électeurs au titre de la commission n° 3 qui, au jour du scrutin, sont détachés dans une autre administration, ou qui, à la même époque, se trouvent en position de congé ou d'absence dans la métropole ou dans un département d'outre-mer.

Tous les autres agents sont rattachés à la section de vote placée auprès du trésorier général ou trésorier-payeur dont ils relèvent.

Art. 7. — Les dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 6 novembre 1947 relatif aux conditions du vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées au ministère des finances sont applicables au personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer.

Art. 8. — Les commissions administratives paritaires organisées par le présent arrêté exercent les attributions qui leur sont dévolues par le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifié.

Toutefois, les attributions disciplinaires normalement dévolues à la commission n° 1 sont exercées par le conseil de discipline visé aux articles 15 à 17 du décret n° 53-235 du 24 mars 1953.

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1953.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Nomination du chef de la mission de contrôle financier auprès de la Société nationale des chemins de fer français et des membres de cette mission pour l'année 1954.

Par arrêtés en date du 8 décembre 1953:

M. Mourre (Edgard), inspecteur des finances, est nommé, à compter du 1er janvier 1954, chef de la mission de contrôle financier instituée par l'article 1er du décret n° 49-936 du 26 juillet 1949 auprès de la Société nationale des chemins de fer français, en remplacement de M. Ehrhardt, inspecteur général, appelé à d'autres fonctions.

MM. Gibault, Cagneul, Fredet, inspecteurs des finances;
Granger, conseiller référendaire à la cour des comptes;
Cruchon (Jacques), contrôleur d'Etat;
Chaissaigne, inspecteur des finances,
sont nommés membres de cette mission pour l'année 1954.

Corps de contrôle des assurances.

Par arrêté en date du 3 décembre 1953, M. Lefèvre (Jacques-Maurice-Etienne), ancien élève de l'école polytechnique classé dans le corps de contrôle des assurances, a été nommé élève commissaire contrôleur adjoint des assurances au ministère des finances à compter du 1er octobre 1953.

Par arrêté en date du 3 décembre 1953, M. Richard (Jacques-Léon), élève commissaire contrôleur adjoint des assurances au ministère des finances, a été nommé, à compter du 1er octobre 1953, commissaire contrôleur adjoint des assurances de 3e classe au ministère des finances, et titularisé, à compter de la même date, dans le grade correspondant.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 28 novembre 1953, M. Giraud, conseiller général de la Seine, est nommé membre du conseil académique, en remplacement de M. Boin.

Par arrêté en date du 28 novembre 1953, M. Gay, conseiller municipal, adjoint au maire de la ville d'Aix, est nommé membre du conseil académique d'Aix, en remplacement de M. Mauriat, adjoint sortant.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 28 novembre 1953 portant nomination du président du conseil supérieur du commerce.

Par décret en date du 28 novembre 1953, M. Alain Poher, sénateur, ancien ministre, est nommé président du conseil supérieur du commerce.

Composition du conseil supérieur du commerce.

Par arrêté du 1er décembre 1953, sont nommés membres du conseil supérieur du commerce:

En qualité de représentants de l'administration.

Un représentant du ministre des finances et des affaires économiques.
Un représentant du ministre de l'agriculture.
Un représentant du ministre des travaux publics et des transports.
Un représentant du ministre chargé de l'industrie.
Un représentant du ministre chargé du commerce.

En qualité de membres des entreprises et établissements à commerce multiples, de forme coopérative ou non.

Titulaires.

MM.
Joseph Buck, président du syndicat général des maisons d'alimentation à succursales de France.
Jean-Marcel Fontanille, président du syndicat national du commerce de la chaussure.
Raoul Meyer, membre du comité directeur de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples.
Lucien Dufourcq-Lagelouse, président de la chambre syndicale des magasins populaires.
Marcel Degond, secrétaire général de la fédération nationale des sociétés coopératives de consommation.

Suppléants.

MM.
Robert Dian, président honoraire du syndicat général des maisons d'alimentation à succursales de France.
Jacques Bedouin, secrétaire général du syndicat des maisons à succursales de vente au détail de l'habillement.
Marius Paulin, délégué général du syndicat des grands magasins indépendants.
Jean-Emile George, président de la chambre syndicale nationale des sociétés laitières vendant au détail.
Robert Leclercq, directeur de la société générale des coopératives de consommation.

En qualité de membres des commerces de gros, des auxiliaires du commerce et des intermédiaires et agents commerciaux, pour le commerce intérieur et extérieur.

Titulaires.

MM.
Roger Durand, administrateur du syndicat général de l'épicerie en gros.
Léon Spaeth, vice-président de la fédération nationale des syndicats de droguistes en gros.
Raoul Bouchard, directeur général de l'union des négociants de l'alimentation.
Claude Prudhomme, vice-président de la fédération nationale du négoce des tissus.
Jean Lhuillier, président de la fédération nationale des agents commerciaux.

Suppléants.

MM.
Maxime Ortmans, administrateur de la chambre syndicale du commerce de gros des produits chimiques et du groupement professionnel des importateurs de produits chimiques.
Pierre Vatron, président de la confédération nationale des industries et commerces en gros des vins et spiritueux.
Paul Legué, président du syndicat professionnel des grandes épiceries fines de détail de France et des colonies.
André Goux, délégué général de la fédération nationale du commerce des papiers et cartons.
André Bot, président de l'union générale des syndicats de mandataires aux Halles centrales de Paris.

En qualité de membres des entreprises indépendantes des diverses spécialités du commerce de détail.

Titulaires.

MM.
Maurice Barrier, président de la fédération nationale de la mercerie, bonneterie au détail.
René Darré, président de la fédération des syndicats de détaillants en chaussures de France.
Pierre Mangin, président de la fédération des syndicats d'épiciers détaillants de France et de l'Union française.
Félix Barthélemy, président de la fédération nationale des détaillants en produits laitiers.
Hippolyte Cansi, président de la fédération nationale des syndicats de commerçants non sédentaires.

Suppléants.

MM.
Louis Ferault, directeur général de la fédération nationale des unions et syndicats régionaux de commerçants en quincaillerie, fers, métaux et syndicats nationaux des commerces rattachés.
Raoul Parat, président de la fédération nationale des syndicats de droguistes, marchands de couleurs au détail.
Marcel Lamy, président de la fédération nationale de la coiffure.
Emile Ferchaux, vice-président de la fédération nationale des débitants de boissons.
André Meuriot, président de la confédération de la charcuterie de France et de l'Union française.

En qualité de membres des chambres de commerce et d'industrie.

Titulaires.

MM.
Fernand Arnaud, président de la chambre de commerce de Nancy.
Armand Bastoul, président de la chambre de commerce d'Agen.
Edouard Bertaux, membre de la chambre de commerce de Paris.
Henri Chauchard, membre de la chambre de commerce de Marseille.
Charles Jacquart, vice-président de la chambre de commerce de Rennes.

Suppléants.

MM.
Paul Jacquel, président de la chambre de commerce de Strasbourg.
Robert Defraiteur, président de la chambre de commerce d'Avesnes.
Roger Clemençon, membre de la chambre de commerce de Bourges.
Max Cormouls-Houles, président de la chambre de commerce de Mazamet.
Jean Courbier, membre de la chambre de commerce de Lyon.

En qualité de membres des organisations syndicales des cadres et employés de commerce.

Titulaires.

MM. Brancher, Roger Quentin, Adolphe Sidro, Julien Le Pape, Albert Trinquet.

Suppléants.

MM. Jean Poisvert, Raymond Chatain, Edouard Leballeur, Maurice Gautier, Maurice Lechat.

En qualité de personnalités spécialisées dans l'étude des techniques commerciales, des relations internationales et des questions économiques intéressant la productivité et la consommation.

Titulaires.

MM.
Julien Durand, président d'honneur du comité national des conseillers du commerce extérieur.
Edmond Giscard d'Estaing, président du comité national français de la chambre de commerce internationale.
Henry Toulouse, vice-président de l'association internationale de la distribution des produits alimentaires, président de la commission de distribution de la chambre de commerce internationale.
Pierre Benaerts, délégué général du conseil national du commerce.
Guibourgé, président de l'union nationale des associations familiales.

Suppléants.

MM.
J. Alexandre, président du conseil supérieur de l'ordre national des experts comptables et comptables agréés.
Henri Henault, président de la fédération française de la publicité.
Jean Dewavrin, président du syndicat du commerce international des fruits et légumes.
Robert Félix, membre du comité directeur de la confédération générale des petites et moyennes entreprises.
Paul Naudin, vice-président du comité d'action et d'expansion économique.

Par arrêté du 1er décembre 1953, sont nommés membres du conseil supérieur du commerce, en tant que représentants permanents du Conseil économique:

MM. Stoll, Le Ferme, Millot, Gingembre, Mlle Tribolatti.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu le décret n° 53-744 du 15 août 1953 portant création d'un conseil supérieur du commerce, et notamment l'article 2 (9°),

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé auprès du conseil supérieur du commerce un comité de coordination des organismes spécialisés dans l'étude des questions relatives à la distribution et aux activités commerciales.

Art. 2. — Ce comité est composé de cinq membres:

Le directeur du service interconsulaire du commerce et de la distribution;

Le président du centre d'études du commerce ou son représentant;

Le président du comité national de l'organisation française ou son représentant;

Le secrétaire général du comité général d'organisation scientifique ou son représentant;

Le président de l'union fédérale de la consommation ou son représentant.

Il est présidé par le président du conseil supérieur du commerce. Ses membres ont accès, avec voix consultative, aux séances du conseil supérieur.

Art. 3. — Le directeur du commerce intérieur au ministère de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er décembre 1953.

RAYMOND BOISDÉ.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 53-1216 du 26 septembre 1953 relatif aux médailles d'honneur accordées en Tunisie aux ouvriers agricoles français ou tunisiens.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur du travail en agriculture,

Décrète:

Art. 1er. — La médaille d'honneur agricole peut être décernée en Tunisie aux ouvriers agricoles français ou tunisiens qui comptent plus de vingt ans de bons services dans la même exploitation agricole.

Art. 2. — Les attributions de médailles d'honneur agricole faites antérieurement à la publication au *Journal officiel* du présent texte restent valables.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Délégation de pouvoirs aux préfets, au gouverneur général de l'Algérie, aux résidents généraux au Maroc et en Tunisie pour l'attribution de la médaille d'honneur de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur en agriculture;

Vu le décret du 3 août 1892 relatif aux médailles d'honneur accordées en Algérie aux ouvriers agricoles français ou indigènes;

Vu le décret du 30 mai 1935 relatif aux médailles d'honneur accordées au Maroc aux ouvriers agricoles français ou indigènes;

Vu le décret du 26 septembre 1953 relatif aux médailles d'honneur accordées en Tunisie aux ouvriers agricoles français ou indigènes;

Vu le décret du 26 septembre 1953 portant délégation de pouvoirs pour l'attribution de la médaille d'honneur agricole,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les préfets, le gouverneur général de l'Algérie, les résidents généraux de France au Maroc et en Tunisie reçoivent délégation de pouvoirs du ministre de l'agriculture pour décerner la médaille d'honneur agricole.

Art. 2. — Les promotions établies par arrêtés seront publiées, respectivement, au Recueil des actes administratifs pour les départements de la métropole et de la France d'outre-mer, au *Journal officiel* de l'Algérie pour les départements algériens, au *Bulletin officiel* du protectorat pour l'Empire chérifien et au *Journal officiel* tunisien pour la Tunisie.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 1953.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-LOUIS FALAIZE.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
RENÉ PAIRA.

Décret du 7 décembre 1953 chargeant le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme de l'intérim du ministère de l'agriculture.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jacques Chastellain, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, est chargé de l'intérim du ministère de l'agriculture pendant l'absence de M. Roger Houdet.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le vice-président du conseil des ministres,
PAUL REYNAUD.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Nomination du président du comité professionnel de la meunerie.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 2 décembre 1953, M. André Heilbronner, conseiller d'Etat, a été nommé président du comité professionnel de la meunerie, en remplacement de M. Charles Brasart, président de section au conseil d'Etat, déchargé, sur sa demande, de ses fonctions.

Génie rural.

Par arrêté en date du 27 novembre 1953, ont été nommés ingénieurs du génie rural de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1953, les ingénieurs élèves d'Etat du génie rural dont les noms suivent:

MM. Siraut (Claude), Paul (Yves), Nouy (Jean), Pierrejean (André), Guidez (René), appelé à servir en Tunisie, Deffontaines (Alphonse), Violot (Roland), Allarousse (Roger), Bourgeois (Pierre), Audema (Maurice).

Liste générale de groupements coopératifs agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

TRENTE-SIXIEME LISTE

1° GROUPEMENTS COOPERATIFS AGRICOLES AGREES APRES AVIS DU COMITE CENTRAL D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES

Ardèche (*suite*).

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

N-430. — Coopérative fruitière de la région de Saint-Péray. Siège social: Saint-Péray.

Ardennes (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

N-424. — Coopérative agricole ardennaise. Siège social: Charleville.

Bouches-du-Rhône (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-435. — Société coopérative agricole de production de semences du Midi méditerranéen. Siège social: Salon.

Charente (*suite*).

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, aprrovisionnement. — Services:

N-432. — Coopérative d'approvisionnement des agriculteurs charentais (C. A. D. A. C.). Siège social: Angoulême.

Côtes-du-Nord (*suite*).

U/A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-415. — Union des coopératives agricoles laitières des Côtes-du-Nord et du Finistère. Siège social: Saint-Brieuc.

Creuse (*suite*).

C. — Services:

N-425. — Coopérative d'insémination artificielle et d'amélioration du bétail du département de la Creuse. Siège social: Guéret.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

N-428. — Coopérative agricole Les Paysans de la Creuse, à Dun-le-Palestel. Siège social: Dun-le-Palestel.

Drôme (*suite*).

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

N-422. — Coopérative agricole d'approvisionnement de la région de Valence. — Siège social: Valence.

N-434. — Coopérative agricole d'approvisionnement de la région de Romans. Siège social: Romans.

Gers (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-429. — Union des coopératives agricoles et viticoles du Bas-Armagnac (U. C. A. V. B. A.). Siège social: Panjas.

Indre-et-Loire (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement.

N-419. — Société coopérative agricole civile Les Agriculteurs de Touraine. Siège social: Tours.

Loiret (*suite*).

UC. — Services:

N-416. — Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Orléans.

Maine-et-Loire (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-438. — Société coopérative agricole de semences et de meunerie de l'Anjou. Siège social: Angers.

UA/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. Services.

N-439. — Union des coopératives agricoles, viticoles et vinicoles de Thouarcé. Siège social: Thouarcé.

Marne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-417. — Sucrerie-distillerie de Bazancourt, société coopérative agricole. Siège social: Bazancourt.

Marne-Haute (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-426. — Distillerie coopérative agricole de la région d'Eclaron. Siège social: Eclaron.

C. — Services:

N-427. — Coopérative agricole de motoculture « L'Eclaronnaise ». Siège social: Eclaron.

Meurthe-et-Moselle (*suite*).

B. — Achat en commun, approvisionnement:

N-410. — Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de l'arrondissement de Lunéville. Siège social: Lunéville.

Morbihan (*suite*).

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

N-413. — « L'Espoir », coopérative agricole de Camoël, pour l'achat et l'approvisionnement, vente et utilisation de matériel en commun. Siège social: Saint-Louis en Camoel.

Orne (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

N-414. — Coopérative agricole de stockage, d'achat et de vente de la région de Laigle. Siège social: Laigle.

Pyrénées-Orientales (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-431. — Société coopérative agricole de distillation, de vente de fruits et légumes frais et de confiturerie du Conflent. Siège social: Vinça.

Rhin-Bas (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

N-412. — Coopérative avicole et porcine d'Alsace et de Lorraine « Coopavipore ». Siège social: Strasbourg.

Rhône (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-421. — Coopérative fruitière des Monts-d'Or. Siège social: Marcilly-d'Azergues.

Seine (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-423. — Coopérative agricole de l'association des producteurs de laine de l'Ile-de-France. Siège social: Paris.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

N-411. — Coopérative centrale des producteurs d'œufs, volailles et lapins. Siège social: Paris.

UA/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement;

N-433. — Union coopérative nationale vinicole. Siège social: Paris.

Somme (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-420. — Union départementale des coopératives agricoles de stockage et de transformation de céréales de la Somme. Siège social: Amiens.

Vaucluse (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-437. — Coopérative des vignerons de Langnedoc-Provence, Siège social: Avignon.

Vendée (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-418. — Laiterie coopérative du Mazeau. Siège social: le Mazeau.

Vienne (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

N-436. — Société coopérative agricole de production, de transformation et d'approvisionnement des agriculteurs de la Vienne. Siège social: Poitiers.

2° COOPERATIVES AGREEES APRES AVIS DES COMITES DEPARTEMENTAUX D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES

Loir-et-Cher (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

41-401. — Coopérative laitière de la région de Montoire. Siège social: Saint-Martin-des-Bois.

C. — Services:

41-380. — Coopérative de moissonnage-battage de Saint-Claude-de-Diray. Siège social: Saint-Claude-de-Diray.

41-381. — Coopérative de battage et de motoculture de Savigny-sur-Braye. Siège social: Savigny-sur-Braye.

41-382. — Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Villexanton. Siège social: Villexanton.

41-383. — Coopérative d'élevage de la région de Binas. Siège social: Binas.

41-384. — Coopérative maraîchère de Huisseau-sur-Cosson. Siège social: Huisseau-sur-Cosson.

41-385. — Coopérative de moissonnage-battage de Prenay-Origny, commune de Josnes. Siège social: Josnes.

41-386. — Coopérative d'hygiène et de défense sanitaire des animaux de la région de la Ville-aux-Clercs. Siège social: la Ville-aux-Clercs.

41-387. — Coopérative d'élevage de la région de Lamotte-Beuvron. Siège social: Lamotte-Beuvron

41-388. — Coopérative d'élevage de la région de Salbris. Siège social: Salbris

41-389. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Villemardy. Siège social: Villemardy.

41-390. — Coopérative de battage de Saint-Julien-de-Chédon. Siège social: Saint-Julien-de-Chédon.

41-391. — Coopérative de lutte contre les ennemis des cultures de Pierrefitte-sur-Sauldre. Siège social: Pierrefitte-sur-Sauldre.

41-392. — Coopérative agricole de récolte de maïs de la région de Mer. Siège social: Mer.

41-393. — Coopérative agricole de récolte de maïs d'Avaray et Lestiou. Siège social: Avaray.

41-394. — Coopérative agricole de récolte de maïs de la région de Blois. Siège social: Blois.

41-395. — Coopérative agricole de moissonnage-battage de Muisens. Siège social: Muisans.

41-396. — Coopérative agricole de récolte de maïs de Nourray. Siège social: Nourray.

41-397. — Coopérative agricole de récolte de maïs de Villeporcher. Siège social: Villeporcher.

41-398. — Coopérative agricole de moissonnage-battage de Pontlevoy. Siège social: Pontlevoy.

41-399. — Coopérative agricole de récolte de maïs d'Authon. Siège social: Authon.

41-400. — Coopérative agricole d'hygiène et de défense sanitaire des animaux de la région de Mer. Siège social: Mer.

41-401. — Coopérative agricole de récolte de maïs de Suèvres. Siège social: Suèvres.

41-402. — Coopérative agricole de cuisson et d'ensilage des pommes de terre de Loir-et-Cher. Siège social: Blois.

41-403. — Coopérative agricole de récolte mécanique du maïs de Sologne. Siège social: Romorantin.

41-405. — Coopérative de lutte contre les ennemis des cultures de Villiersfaux et Houssay. Siège social: Villiersfaux.

41-406. — Coopérative agricole de récolte du maïs de la région de Vendôme. Siège social: Naveil.

41-407. — Coopérative agricole de récolte de maïs de la région de Salbris. Siège social: Salbris.

41-408. — Coopérative agricole de défense contre les ennemis des cultures de Champs-Ronds, à Savigny. Siège social: Savigny-sur-Braye.

41-409. — Coopérative agricole de pressage de cidre et vin de Saint-Laurent-des-Bois. Siège social: Saint-Laurent-des-Bois.

41-410. — Coopérative agricole de récolte de maïs de Josnes. Siège social: Josnes.

Loire (*suite*).

B. — Achat en commun, approvisionnement:

42-98. — Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de la vallée du Rhône, Siège social: Vérin.

C. — Services:

42-100. — Coopérative agricole de Marcilly-le-Pavé. Siège social: Marcilly-le-Pavé.

42-101. — Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Sauveur-en-Rue. Siège social: Saint-Sauveur-en-Rue.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

42-99. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole, d'achat en commun et d'approvisionnement et de battage de Bouthéon. Siège social: Bouthéon.

Loire (Haute-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

43-63. — Société coopérative agricole laitière de la région de Brioude et de Paulhaguet. Siège social: Brioude.

Loire-Inférieure.

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

44-97. — Boulangerie coopérative agricole de Fresnay-en-Retz. Siège social: Fresnay-en-Retz.

44-117. — Coopérative agricole de vente en commun de sel L'Indépendante. Siège social: Batz-sur-Mer.

C. — Services:

44-94. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Marne. Siège social: la Marne.

44-95. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Père-en-Retz. Siège social: Saint-Père-en-Retz.

44-96. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Grand-Auverné. Siège social: Grand-Auverné.

44-98. — Coopérative agricole de Piriac-la-Turballe. Siège social: la Turballe.

44-99. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun du Verger. Siège social: Guéméné-Penfao.

44-100. — Coopérative agricole de battage et de travaux en commun de Saint-Mars-du-Désert. Siège social: Saint-Mars-du-Désert.

44-101. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Moulin-Roul. Siège social: hameau du Moulin-Roul, commune de Soudan.

44-102. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole Saint-Félix de Frossay. Siège social: Frossay.

44-103. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Saint-Pierre. Siège social: Saint-Père-en-Retz.

44-104. — Coopérative agricole de la région d'Herbignac (C. U. M. A.). Siège social: Herbignac.

44-105. — Coopérative agricole de Choizeau, à Joué-sur-Erdre. Siège social: lieudit Le Breil, commune de Joué-sur-Erdre.

44-106. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Madeleine. Siège social: Carquefou.

44-108. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de maréchalerie de Savenay. Siège social: Savenay.

44-109. — Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la Loire et du Sillon de Bretagne. Siège social: Savenay.

44-112. — Coopérative agricole du Val de Loire (C. U. M. A.). Siège social: la Chapelle-Basse-Mer.

44-113. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Bouvron. Siège social: Bouvron.

44-114. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Grignonnais. Siège social: hameau de la Grignonnais, commune de Vay.

44-115. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Chebuette. Siège social: hameau de la Chebuette, commune de Saint-Julien-de-Concelles.

44-116. — Coopérative agricole d'Assérac et de Pénestin (C. U. M. A.). Siège social: lieudit Trologo, commune d'Asserac.

44-118. — Coopérative agricole de battage du Landreau. Siège social: le Landreau.

44-119. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Espérance de Saint-Hilaire-de-Clisson. Siège social: Saint-Hilaire-de-Clisson.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

44-107. — Coopérative agricole de Mésanger. Siège social: Mésanger.
44-110. — Coopérative d'achat et de vente de produits agricoles de la région d'Herbignac. Siège social: Herbignac.
44-111. — Société coopérative agricole des producteurs de lait de la région nazairienne. Siège social: lieudit Beauregard, section de l'Immaculée, commune de Saint-Nazaire.

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

44-120. — Coopérative agricole de Rougé. Siège social: Rougé.

Loiret (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

45-138. — Coopérative agricole des producteurs de chanvre de la région d'Artenay. Siège social: Artenay.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

45-142. — Coopérative agricole de marnage de la région de Châteaurenard. Siège social: Châteaurenard.
45-150. — Coopérative agricole de marnage de la région de Ferrières-en-Gâtinais. Siège social: Ferrières.

C. — Services:

45-137. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Varennes-en-Gâtinais. Siège social: Varennes-en-Gâtinais.
45-139. — Foyer horticole de la région orléanaise, coopérative de logement. Siège social: Orléans.
45-140. — Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de la région de Puiseaux. Siège social: Puiseaux.
45-141. — Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de la région de Varennes-Lorris. Siège social: Varennes-en-Gâtinais.
45-143. — Société coopérative agricole de Saint-Gondon. Siège social: Saint-Gondon.
45-146. — Coopérative agricole de battage des hameaux de Selliers, Chivache et les Vallées, à Ingré. Siège social: Ingré.
45-147. — Coopérative de battage et d'utilisation de matériel agricole de Montbarrois. Siège social: Montbarrois.
45-148. — Coopérative agricole de battage et culture mécanique de Fay-aux-Loges. Siège social: Fay-aux-Loges.
45-149. — Coopérative agricole de battage des hameaux de la Groue et Prenay, à Chaingy. Siège social: Chaingy.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

45-144. — Meunerie-boulangerie coopérative de Darvoy. Siège social: Darvoy.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

45-136. — Société coopérative agricole de battages et culture mécanique, vente et achat de la Cour-Marigny. Siège social: la Cour-Marigny.
45-145. — Coopérative agricole intercommunale d'utilisation de matériel, d'achat en commun et d'approvisionnement de Coullons. Siège social: Coullons.

Lot (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

47-83. — Coopérative de reboisement de Saint-Vincent-Rive-d'Olt. Siège social: Saint-Vincent-Rive-d'Olt.
47-92. — Coopérative agricole de production et de vente d'Albas. Siège social: Albas.
47-99. — Coopérative agricole de vente des fraisiculteurs de la région de Gagnac. Siège social: Gagnac.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

47-90. — Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement en commun de Bétaille. Siège social: Bétaille.

C. — Services:

47-84. — Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Begous. Siège social: hameau de Begous, commune de Cahors.
47-85. — Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Lasbouygues, commune de Montcuq. Siège social: lieudit Lasbouygues, commune de Montcuq.
47-86. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Laroque-des-Arcs et Lamagdeleine. Siège social: Laroque-des-Arcs.
47-87. — Coopérative de motoculture et de battage de Sainte-Catherine, commune de Creysse. Siège social: lieudit Sainte-Catherine, commune de Creysse.
47-88. — Coopérative de culture mécanique et de battage de Saint-Sozy. Siège social: Saint-Sozy.
47-89. — Coopérative de culture mécanique et de battage du Causse, commune de Saint-Sozy. Siège social: lieudit Causse, commune de Saint-Sozy.
47-91. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Puy-l'Evêque. Siège social: Puy-l'Evêque.
47-93. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Prendeignes. Siège social: Prendeignes.
47-94. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Saint-Cyprien. Siège social: Saint-Cyprien.
47-95. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Pradines, commune de l'Hospitalet. Siège social: lieudit Pradines, commune de l'Hospitalet.
47-96. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Bagnac. Siège social: Bagnac.
47-97. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Prayssac. Siège social: Prayssac.
47-98. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Tour-de-Faure. Siège social: Tour-de-Faure.

Lot-et-Garonne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

48-267. — Coopérative agricole laitière des cantons de Seyches et limitrophes. Siège social: Seyches.
48-274. — Coopérative agricole laitière de Barbaste et de ses environs. Siège social: Barbaste.

C. — Services:

48-265. — Coopérative agricole de motoculture Lauribat, de Nomdieu. Siège social: lieudit Jouanin, commune de Nomdieu.
48-266. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vianne. Siège social: Vianne.
48-268. — Coopérative agricole de motoculture La Vigneronne de Francescas. Siège social: Francescas.
48-269. — Coopérative agricole de motoculture La Rondelle, commune de Fransçescas. Siège social: Francescas.
48-270. — Coopérative agricole de motoculture de Saint-Ourens, à Francescas. Siège social: lieudit Marticot, commune de Francescas.
48-271. — Coopérative agricole de motoculture de Baqué, à Francescas. Siège social: lieudit Saint-Caprais, commune de Francescas.
48-272. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Cyrice, commune de Moncrabeau. Siège social: hameau de Saint-Cyrice, commune de Moncrabeau.
48-273. — Coopérative agricole de motoculture de Pérignac, à Montpezat-d'Agenais. Siège social: hameau de Pérignac, commune de Montpezat-d'Agenais.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement.

48-165. — Coopérative agricole de stockage et d'approvisionnement de Bruch, Montesquieu, Serignac et communes limitrophes. Siège social: Bruch.
48-92. — Coopérative agricole, fruitière, maraîchère et d'approvisionnement de Sainte-Livrade (branche approvisionnement). Siège social: lieudit Carmentran, commune de Sainte-Livrade.

Maine-et-Loire (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

49-185. — Coopérative agricole de laiterie de Noyant. Siège social: Noyant.
49-186. — Coopérative agricole de fruits et primeurs d'Allonnes. Siège social: Allonnes.
49-187. — Coopérative agricole de laiterie de Vernoil. Siège social: Vernoil-le-Fourier.
49-193. — Coopérative agricole Laiterie de Tiercé. Siège social: Tiercé.
49-194. — Coopérative agricole Laiterie de Cléré-sur-Layon. Siège social: Cléré-sur-Layon.
49-196. — Coopérative agricole Laiterie de l'Echallerie, à la Pellerine. Siège social: la Pellerine.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

49-182. — Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de la Menitré. Siège social: lieudit la Bouère-Girard, commune de la Menitré.

C. — Services:

49-178. — Coopérative agricole de battages de Courléon. Siège social: hameau de la Touche, commune de Courléon.
49-179. — Coopérative agricole de moissonnage-battage de Corzé. Siège social: Corzé.
49-180. — Coopérative agricole d'insémination artificielle et d'élevage de la région des Rosiers-sur-Loire et Gennes. Siège social: les Rosiers.

49-181. — Coopérative agricole d'insémination artificielle et d'élevage de Montrevault. Siège social: Montrevault.
49-183. — Coopérative d'achat et d'entretien de matériel agricole d'Angers et environs (forge et maréchalerie) (C. A. E. M. A.). Siège social: Angers.
49-188. — Coopérative agricole d'insémination artificielle et d'élevage de la région d'Angers. Siège social: Angers.
49-189. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Saint-Georges-des-Sept-Voies et des communes limitrophes. Siège social: Saint Georges-des-Sept-Voies.
49-190. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Champtocé. Siège social: Champtocé-sur-Loire.
49-191. — Coopérative agricole de battages et d'utilisation en commun de matériel agricole La Fraternité, de Montpollin. Siège social: Montpollin.
49-192. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Fermiers du Pré-Neuf, à Loiré et environs. Siège social: Loiré.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

49-195. — Coopérative agricole de Chemillé, céréales et approvisionnement. Siège social: Chemillé.

A/C. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Services:

49-184. — Coopérative agricole de vente et d'approvisionnement et matériel de la Rielle, à Saint-Florent-le-Vieil. Siège social: Saint-Florent-le-Vieil.

Manche (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

50-30. — Laiterie coopérative agricole du Val-de-Saire. Siège social: Tocqueville.
50-31. — Laiterie coopérative de Valognes. Siège social: Valognes.
50-33. — Coopérative agricole légumière du Val-de-Saire. Siège social: Reville.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

50-31. — Coopérative agricole d'approvisionnement de la région de Sainte-Mère-Eglise. Siège social: Sainte-Mère-Eglise.

C. — Services:

50-32. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et instruments agricoles de Saint-Ebrémond-de-Bonfossé. Siège social: Saint-Ebrémond-de-Bonfossé.

Marne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

51-117. — Société des producteurs de Mailly-Champagne, coopérative vinicole. Siège social: Mailly-Champagne.
51-231. — Coopérative rurale viticole de Dizy-Magenta. Siège social: Dizy-Magenta.
51-235. — Coopérative des producteurs des grands crus de Champagne, à Avize. Siège social: Avize.
51-236. — Coopérative agricole et vinicole de Bergères-les-Vertus (Mont-Aimé). Siège social: Bergères-les-Vertus.
51-239. — Coopérative de stockage L'Econome de Verneuil. Siège social: Verneuil.
51-240. — Coopérative viticole de Passy-Grigny. Siège social: Passy-Grigny.
51-242. — Coopérative de blé d'Aulnay-sur-Marne. Siège social: Aulnay-sur-Marne.
51-244. — Coopérative vinicole de Cumières. Siège social: Cumières.
51-246. — Coopérative vinicole La Ruche, à Troissy. Siège social: Troissy.
51-245. — Coopérative vinicole de Cuis. Siège social: Cuis.
51-249. — Coopérative vinicole de Chamery. Siège social: Chamery.
51-252. — Coopérative agricole champenoise des vignerons de Moussy. Siège social: Moussy.
51-255. — Coopérative marnaise d'apiculture de Bisseuil. Siège social: Bisseuil.
51-256. — Coopérative de la vallée de la Suippe à Saint-Masmes. Siège social: Saint-Masmes.
51-257. — Coopérative vinicole de Vaudemange et Billy-le-Grand. Siège social: Vaudemange.
51-258. — Coopérative vinicole de Baye et Talus-Saint-Pris. Siège social: Baye.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

51-248. — Coopérative rurale vigneronne de stratification et d'approvisionnement à Cerseuil, commune de Mareuil-le-Port. Siège social: hameau de Cerseuil, commune de Mareuil-le-Port.

C. — Services:

51-237. — Coopérative agricole de matériel de récolte de Bergères-lès-Vertus. Siège social: Bergères-lès-Vertus.
51-238. — Coopérative agricole de Vertus. Siège social: Vertus.
51-241. — Coopérative agricole de fanchage-battage du Fresne-sur-Moivre. Siège social: le Fresne.
51-243. — Coopérative agricole de motoculture La Vouciennoise, à Vouciennes. Siège social: Vouciennes.
51-250. — Coopérative de battage de Fleury-la-Rivière. Siège social: Fleury-la-Rivière.
51-251. — Coopérative agricole de culture mécanique et de battage de Courtisols. Siège social: Courtisols.
51-253. — Coopérative agricole de battages et de travaux en commun de Villeneuve-Renneville-Chevigny. Siège social: Villeneuve-Renneville-Chevigny.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles, achat en commun et approvisionnement:

51-247. — Coopérative agricole de l'arrondissement de Reims. Siège social: Reims.
51-254. — Coopérative viticole de stratification et d'achats de la Neuville-aux-Larris. Siège social: la Neuville-aux-Larris.

Meurthe-et-Moselle (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

54-127. — Coopérative agricole laitière des Chênes. Siège social: Bouxières-aux-Chênes.
54-128. — Coopérative agricole laitière de la vallée de l'Amezule. Siège social: Laitre-sous-Amance.
54-129. — Coopérative agricole laitière de Saint-Marcel. Siège social: Saint-Marcel.
54-134. — Coopérative agricole laitière du Toulois. Siège social: Toul.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

54-133. — Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement du canton de Baccarat. Siège social: Azerailles.

C. — Services:

54-130. — Coopérative d'insémination artificielle et d'amélioration de la production laitière de la Woëvre. Siège social: Mandres-aux-Quatre-Tours.
54-131. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Gerbéviller et environs. Siège social: Gerbéviller.
54-132. — Coopérative agricole de la vallée de la Seille. Siège social: Port-sur-Seille.

Meuse (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

55-11. — Coopérative de céréales du canton de Dun-sur-Meuse. Siège social: Dun-sur-Meuse.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

55-47. — Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement du canton de Vaubécourt et des communes limitrophes. Siège social: Vaubécourt.

C. — Services:

55-42. — Coopérative départementale meusienne d'épandage d'amendements calcaires. Siège social: Bar-le-Duc.
55-43. — Coopérative de culture mécanique d'Ourches. Siège social: Ourches.
55-45. — Coopérative départementale meusienne de tonte mécanique. Siège social: Bar-le-Duc.
55-46. — Coopérative départementale de blanchiment, de désinsectisation et d'assainissement des écuries et de traitement des arbres fruitiers de la Meuse. Siège social: Bar-le-Duc.

Morbihan (*suite*).

C. — Services:

56-123. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Ville-au-Cour en Guégon. Siège social: lieudit Ville Hallin, commune de Guégon.
56-124. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des fermes de Callac en Plumelec. Siège social: lieudit: Bellevue, commune de Plumelec.
56-125. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Bossardais en Augan. Siège social: lieudit la Bossardais, commune d'Augan.
56-126. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du bourg de Plouhinec. Siège social: Plouhinec.
56-127. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pourmabon en Guégon. Siège social: lieudit Pourmabon, commune de Guégon.
56-128. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Temple en Saint-Servan-sur-Oust. Siège social: lieudit le Temple, commune de Saint-Servant-sur-Oust.

Moselle (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

57-376. — Coopérative agricole et laitière de Lohr. Siège social: Lohr.
57-482. — Coopérative laitière de Roppeviller. Siège social: Roppeviller.
57-491. — Coopérative laitière de la Moselle. Siège social: Metz.
57-472. — Coopérative agricole des producteurs de fruits de Jouy-aux-Arches. Siège social: Jouy-aux-Arches.
57-382. — Coopérative agricole des producteurs de fruits d'Ancy-sur-Moselle. Siège social: Ancy-sur-Moselle.
57-481. — Coopérative agricole des producteurs de fraises et autres fruits de Semécourt. Siège social: Semécourt.
57-490. — Coopérative agricole des producteurs de fraises et autres fruits de Marange-Silvange. Siège social: Marange-Silvange.
57-488. — Coopérative agricole et fruitière de Lorry-Mardigny. Siège social: Lorry-Mardigny.
57-489. — Coopérative agricole et fruitière de Marieulles. Siège social: Marieulles.
57-495. — Coopérative d'endives Saint-Michel et de culture de spécialités maraîchères de Marly. Siège social: Marly.
57-493. — Coopérative vinicole Cave des Cordeliers, à Vic-sur-Seille. Siège social: Vic-sur-Seille.

B — Achat en commun et approvisionnement:

57-494. — Coopérative agricole de Bickenholz. Siège social: Bickenholz.
57-473. — Coopérative agricole de Biding. Siège social: Biding.
57-497. — Coopérative agricole de Bisping. Siège social: Bisping.
57-479. — Coopérative agricole de Hellert. Siège social: hameau de Hellert, commune de Dabo.
57-492. — Coopérative agricole de Bousbach. Siège social: Bousbach.
57-478. — Coopérative agricole de Hottviller. Siège social: Hottviller.
57-477. — Coopérative agricole de Laning. Siège social: Laning.
57-484. — Coopérative agricole de Niderhoff. Siège social: Niederhoff.
57-474. — Coopérative agricole de Rech et Eich-lès-Sarralbe. Siège social: hameau de Rech, commune de Sarralbe.
57-476. — Coopérative agricole de Schneckenbusch. Siège social: Schneckenbusch.
57-475. — Coopérative agricole de Courcelles-Chaussy. Siège social: Courcelles-Chaussy.
57-483. — Coopérative agricole du syndicat des aviculteurs de Sarreguemines et environs, à Sarreguemines. Siège social: Sarreguemines.

C. — Services:

57-487. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Hayange. Siège social: Hayange.
57-486. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel d'ensilage de Vatimont et environs. Siège social: Vatimont.
57-496. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la vallée de la Seille. Siège social: Metz.
57-485. — Coopérative agricole d'outillage et de battage de Plaine-de-Walsch. Siège social: Plaine-de-Walsch.
57-464. — Coopérative agricole d'outillage et de battage de Loutzviller et environs. Siège social: Loutzviller.

E. — Culture en commun:

57-480. — Société coopérative agricole Ferme témoin, Saint-Ladre. Siège social: Metz.

Nièvre.

C. — Services:

58-75. — Société coopérative de motoculture d'Annay et Neuvy. Siège social: hameau de Marvy, commune de Neuvy-sur-Loire.
58-76. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Luthenay-Uxeloup. Siège social: Luthenay-Uxeloup.
58-77. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vielmanay. Siège social: hameau de Vieux-Moulin, commune de Vielmanay.

E. — Culture en commun:

58-78 — Coopérative agricole forestière de reboisement et d'enrésinement du Haut-Morvan, à Ouroux. Siège social : Ouroux.

Oise (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

60-160. — Coopavic, Société coopérative avicole d'approvisionnement, transformation et vente de l'Oise. Siège social: Laversines.
60-161 — Coopérative linière du canton de Grandvilliers et des cantons limitrophes. Siège social: Grandvilliers.
60-163 — Société coopérative agricole Humex, à Verberie. Siège social: Verberie.
60-164. — Coopérative laitière de vente de Blacourt et des communes environnantes. Siège social: Blacourt.

C. — Services:

60-162. — Société coopérative agricole de motoculture, de battage et de pressage du canton et de la région du Coudray-Saint-Germer. Siège social: le Coudray-Saint-Germer.
60-165. — Coopérative agricole de marnage du Vexin. Siège social: hameau de Beaugrenier, commune de Montjavoult.

Orne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

61-67. — Société coopérative des producteurs de calvados de Ceton. Siège social: Ceton.

C. — Services:

61-65. — Coopérative agricole de Saint-Léger-sur-Sarthe. Siège social: Saint-Léger-sur-Sarthe.
61-66. — Coopérative de battage et d'utilisation en commun de matériel du Menil-Scelleur. Siège social: le Menil-Scelleur.
61-68. — Coopérative agricole de Sarceaux. Siège social: Sarceaux.
61-69. — Coopérative agricole de battage de Boissy-Maugis et la Chapelle-Montligeon. Siège social: Boissy-Maugis.
61-70. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villers-en-Ouche. Siège social: Villers-en-Ouche.
61-71. — Coopérative de battage de Mauves-Corbon. Siège social : Mauves-sur-Huisne.
61-72. — Coopérative agricole de battage et d'utilisation en commun de matériel agricole de Sai, Urou-et-Crennes et Aunou-le-Faucon. Siège social: Sai.
61-73. — Coopérative agricole de battage de Tournai-sur-Dive. Siège social: Tournai-sur-Dive.
61-74. — Coopérative agricole de culture mécanique de Tournai-sur-Dive. Siège social: Tournai-sur-Dive.
61-75. — Coopérative de battage de Longny-au-Perche. Siège social: Longny-au-Perche.

Pas-de-Calais (*suite*).

A — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

62-22. — Coopérative agricole des producteurs de céréales de la région de Vimy. Siège social: Vimy.
62-23. — Société coopérative agricole du groupement des producteurs de blé de Ramecourt et environs. Siège social: Ramecourt.
62-24. — Coopérative agricole de Guines. Siège social: Guines.
62-26. — Coopérative agricole Le Teillage moderne de l'Artois. Siège social: Arras.
62-27. — Société coopérative agricole et laitière du Calaisis. Siège social: Guines.
62-28. — Société coopérative O. V. I. C. O. O. P. du Pas-de-Calais. Siège social: Arras.
62-30. — Coopérative agricole des producteurs de plants de pommes de terre de Lillers. Siège social: Lillers.
62-31. — Coopérative agricole de la vallée de l'Aa. Siège social: Arques.
62-39. — Laiterie coopérative agricole de Verton. Siège social: Verton.
62-40. — Coopérative agricole de teillage de la région d'Arras. Siège social: Arras.

B. — Achat en commun. — Approvisionnement:

62-32. — Coopérative agricole d'approvisionnement du Calaisis. Siège social: Calais.

C. — Services:

62-33. — Société coopérative agricole L'Aide rurale à Arras. Siège social: Arras.
62-34. — Coopérative agricole de Campagne-lès-Hesdin et environs. Siège social: Campagne-lès-Hesdin.
62-35. — Société coopérative d'outillage agricole de Wanquetin. Siège social: Wanquetin.
62-36. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole Neuvivra. Siège social: Neuvireuil.
62-37. — Société coopérative de battages de Violaines. Siège social: Violaines.
62-41. — Coopérative L'Action agricole artésienne. Siège social: Beaumont-en-Artois.
62-42. — Coopérative d'outillage agricole de Beaumetz-les-Loges. Siège social: Beaumetz-les-Loges.
62-43. — Société coopérative agricole des éleveurs du Pas-de-Calais. Siège social: Arras.

62-44. — Société coopérative de battages de Vimy. Siège social: Vimy.

62-45. — Société coopérative agricole d'utilisation de machines et d'instruments agricoles d'Arleux-en-Gohelle. Siège social: Arleux-en-Gohelle.

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

62-25. — Société coopérative agricole des producteurs de Bapaume et de la région. Siège social: Bapaume.

62-29. — Coopérative agricole des aviculteurs, éleveurs et accouveurs professionnels du Pas-de-Calais Coop. Avi. Siège social: Arras.

62-38. — Société coopérative agricole du Ternois. Siège social: Saint-Pol-sur-Ternoise.

62-46. — Coopérative agricole du syndicat maritime de Guines. Siège social: Guines.

62-47. — Société coopérative agricole du Boulonnais. Siège social: Marquise.

62-48. — Coopérative agricole de Saint-Omer. Siège social: Saint-Omer.

Pyrénées (Basses-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

64-91. — Coopérative de céréales du pays basque à Saint-Palais. Siège social: Saint-Palais.

C. — Services:

64-89. — Coopérative d'utilisation de matériel en commun de Dognen. Siège social: Dognen.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

64-90. — Coopérative agricole et d'élevage de Saint-Palais. Siège social: Saint-Palais.

Pyrénées (Hautes-) (*suite*).

C. — Services:

65-46. — Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle des Hautes-Pyrénées. Siège social: Tarbes.

65-47. — Coopérative agricole d'achat de matériel agricole de Labatut-Rivière. Siège social: Labatut-Rivière.

65-48. — Coopérative de matériel agricole de Parabets-Couraou. Siège social: Guizerix.

65-49. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Magnoac. Siège social: Castelnau-Magnoac.

65-50. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Villefranque. Siège social: Villefranque.

Pyrénées-Orientales (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

66-178. — Coopérative agricole lainière des Pyrénées-Orientales. Siège social: Perpignan.

66-180. — Coopérative agricole perpignanaise de Perpignan. Siège social: Perpignan.

C. — Services:

66-177. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Barcarès. Siège social: le Barcarès.

66-179. — Coopérative de matériel et de machinisme agricole de Saint-Nazaire. Siège social: Saint-Nazaire.

Bas-Rhin (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation, vente de produits agricoles:

67-598. — Cave coopérative de la région de Molsheim à Kirchheim. Siège social: Kirchheim.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

67-602. — Coopérative agricole d'Ernolsheim (Saverne). Siège social: Ernolsheim-Saverne.

67-603. — Coopérative agricole de Saassenheim. Siège social: Saassenheim.

67-604. — Coopérative agricole de Climbach. Siège social: Climbach.

C. — Services:

67-594. — Coopérative de matériel et de machinisme agricole (Commag) de Hochfelden. Siège social: Hochfelden.

67-595. — Coopérative agricole d'insémination artificielle et d'amélioration du bétail bovin d'Alsace et de la région de Haguenau à Gries. Siège social: Gries.

67-596. — Coopérative agricole d'insémination artificielle et d'amélioration du bé ail bovin d'Alsace de la région de Molsheim à Altorf Siège social: Altorf.

67-601. — Coopérative d'insémination artificielle et d'amélioration du bétail bovin d'Alsace de la région de l'Alsace-Bossue. Siège social: Drulingen.

A/B/C. — Production, transformation, conservation, vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. Services:

67-597. — Coopérative laitière de Keskastel. Siège social: Keskastel.

67-599. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bouxwiller et environs. Siège social: Bouxwiller.

67-600. — Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Littenheim et environs. Siège social: Littenheim.

Rhône (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

69-92. — Distillerie viticole coopérative de Saint-Romain-en-Gier et Echalas. Siège social. Echalas.

69-93. — Distillerie coopérative d'Arbuissonnas. Siège social: Arbuissonnas.

69-94. — Coopérative de distillerie du Perréon. Siège social: le Perréon.

69-96. — Coopérative mutuelle de distillation de Charly-Vernaison. Siège social: Charly.

69-97. — Coopérative de vente de produits agricoles de Larajasse. Siège social: lieudit la Côte, commune de Larajasse.

69-100. — Coopérative vinicole La Maison du Beaujolais. Siège social: Villefranche-sur-Saône.

69-101. — Société coopérative vinicole de Liergues. Siège social: Liergues.

69-106. — Coopérative de vente de lait de la vallée de la Saône. Siège social: Villefranche-sur-Saône.

69-109. — Coopérative des producteurs de lait de Brignais. Siège social: Brignais.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

69-90. — Coopérative agricole intercommunale d'achat et de vente en commun de Givors et des communes limitrophes. Siège social: Givors

69-95. — Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement des propriétaires du Rhône et de Saône-et-Loire. Siège social: Villefranche-sur-Saône.

C. — Services:

69-89. — Coopérative agricole de battages d'Echalas. Siège social: Echalas.

69-91. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Ampuis et de Tupin-et-Semons. Siège social: Tupin-et-Semons.

69-98. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Dracé. Siège social: Dracé.

69-101. — Coopérative agricole de battage de Lachassagne. Siège social: Lachassagne.

69-102. — Coopérative Union mornantaise de battage. Siège social: Mornant.

69-103. — Coopérative de battage de Saint-Jean-la-Bussière. Siège social: Saint-Jean-la-Bussière.

69-105. — Coopérative de battage de Givors et environs. Siège social: Givors.

69-107. — Coopérative d'entraide agricole pour le battage à Larajasse. Siège social: Larajasse.

69-108. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chénelette-Lacont. Siège social: Chénelette.

Saône (Haute-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation, vente de produits agricoles:

70-144. — Coopérative laitière de Velleguindry-et-Levrecey. Siège social: Velleguindry-et-Levrecey.

70-150. — Coopérative laitière de Vesoul. Siège social: Vesoul.

70-156. — Beurrerie coopérative agricole de Villers-lès-Luxeuil. Siège social: Villers-lès-Luxeuil.

70-157. — Coopérative laitière de la vallée du Durgeon. Siège social: Echenoz-la-Meline.

C. — Services:

70-143. — Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Fontenois-lès-Montbozon. Siège social: Fontenois-lès-Montbozon.

70-145. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Verchamp et Munans. Siège social: Verchamp-et-Guiseuil.

70-146. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Barre, Vandelans et Rigney. Siège social: la Barre.

70-147. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tromarey. Siège social: Tromarey-et-Chaucevigney.

70-148. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sorans-lès-Breuray et Neuvelle-lès-Cromary. Siège social: Sorans-lès-Breuray.

70-149. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Boult et Chaux-la-Lotière. Siège social: Boult.

70-151. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chancey. Siège social: Chancey.

70-152. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chaumercenne. Siège social: Chaumercenne.

70-153. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Résie-Saint-Martin. Siège social: la Résie-Saint-Martin.

70-154. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Trésilley-Fondremand-Equevilley. Siège social: Trésilley.

70-155. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Recologne-lès-Rioz et Eguilley. Siège social: Recologne-lès-Rioz.

Saône-et-Loire (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

71-228. — Société coopérative laitière de Saillenard. Siège social: Saillenard.

71-229. — Silos coopératifs de Verdun-sur-le-Doubs. Siège social: Verdun-sur-le-Doubs.

71-247. — Coopérative agricole La Laborieuse de Sennecé-lès-Mâcon. Siège social: Sennecé-lès-Mâcon.

71-248. — Coopérative de distillation d'Authumes. Siège social: Authumes.

71-253. — Coopérative de distillation de Fretterans. Siège social: Fretterans.

71-262. — Coopérative fromagère de Marnay. Siège social: Marnay.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

71-227. — Coopérative agricole de Toulon-sur-Arroux, Charbonnat et les environs. Siège social: Toulon-sur-Arroux.

71-240. — Coopérative agricole intercommunale d'achat et approvisionnement de Crèches-sur-Saône. Siège social: Crèches-sur-Saône.

71-241. — Coopérative agricole de Montret. Siège social: Montret.

71-242. — Coopérative agricole de Romenay. Siège social: Romenay.

71-243. — Coopérative agricole de Branges. Siège social: Branges.

71-244. — Société coopérative agricole de Juif. Siège social: Juif.

71-245. — Coopérative agricole de Matour. Siège social: Matour.

71-246. — Coopérative régionale d'équipement agricole (C. R. E. A.) de Mâcon. Siège social: Mâcon.

71-264. — Coopérative agricole du Fay. Siège social: le Fay.

C. — Services:

71-214. — Coopérative agricole de battages de Chardonnay. Siège social: Chardonnay.

71-215. — Coopérative agricole intercommunale de Charrecey, Aluze, Chamilly et communes limitrophes. Siège social: Charrecey.

71-216. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Rurale de Crissey. Siège social: Crissey.

71-217. — Coopérative agricole de battages de Mont-lès-Seurre. Siège social: Mont-lès-Seurre.

71-218. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Grandmont à Pierre-de-Bresse. Siège social: Pierre-de-Bresse.

71-219. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Albain. Siège social: Saint-Albain.

71-220. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Saint-Pierre-de-Varennes. Siège social: Saint-Pierre-de-Varennes.

71-221. — Société coopérative agricole de culture mécanique du hameau de Boisset, à Sarry. Siège social: Sarry.

71-222. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Taizé. Siège social: Taizé.

71-223. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Torpes La Moderne. Siège social: Torpes.

71-224. — Coopérative agricole de distillation de Terrans. Siège social: Terrans.

71-225. — Coopérative d'insémination artificielle de Couches-les-Mines. Siège social: Couches-les-Mines.

71-230. — Coopérative d'utilisation de matériel à Allerey-Chauvot. Siège social: Allerey.

71-231. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bergesserin. Siège social: Bergesserin.

71-232. — Société coopérative agricole de la Grande-Verrière. Siège social: la Grande-Verrière.

71-233. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sens et communes limitrophes. Siège social: Sens.

71-234. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Toutenant. Siège social: Toutenant.

71-235. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Villeneuve. Siège social: la Villeneuve,

71-236. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Virey-le-Grand. Siège social: Virey-le-Grand.

71-237. — Coopérative agricole d'élevage du Val de Loire, à Marcigny. Siège social: Marcigny.

71-238. — Coopérative d'insémination artificielle de la région mâconnaise (C. I. A. M.), à Saint-Martin-Belle-Roche. Siège social: Saint-Martin-Belle-Roche.

71-249. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Barnay. Siège social: Barnay.

71-250. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Beauvernois La Paysanne. Siège social: Beauvernois.

71-251. — Coopérative d'utilisation de matériel intercommunale de Charolles. Siège social: Charolles.

71-252. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Dracy-le-Fort. Siège social: Dracy-le-Fort.

71-254. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Givry. Siège social: Givry.

71-255. — Coopérative intercommunale d'achat et d'utilisation de matériel agricole La Préservatrice des Guerreaux. Siège social: les Guerreaux.

71-256. — Coopérative agricole de battages de Massilly. Siège social: Massilly.

71-257. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mervans. Siège social: Mervans.

71-258. — Coopérative agricole de battages et d'utilisation de matériel agricole en commun de Rigny-sur-Arroux. Siège social: Rigny sur-Arroux.

71-259. — Coopérative intercommunale d'utilisation de matériel agricole en commun de Saint-Clément-sur-Guye. Siège social: Saint-Clément-sur-Guye.

71-260. — Coopérative des Montagnards de Saint-Ythaire (achat et utilisation de matériel agricole en commun). Siège social: Saint-Ythaire.

71-261. — Coopérative d'élevage et d'insémination de l'Autunois (C. E. I. A.). Siège social: Autun.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

71-226. — Coopérative agricole de Savigny-sur Seille. Siège social: Savigny-sur-Seille.

71-239. — Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Céron et Bourg-le-Comte. Siège social: Céron.

Sarthe (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

72-197. — Coopérative agricole intercommunale de Marolles-lès-Saint-Calais. Siège social: lieudit la Caillctière, commune de Marolles-lès-Saint-Calais.

72-195. — Coopérative agricole d'Evaille. Siège social: lieudit la Gachetrie, commune d'Evaille.

C. — Services:

72-194. — Coopérative agricole de Saint-Saturnin. Siège social: lieudit les Roches, commune de Saint-Saturnin.

72-196. — Coopérative agricole du Lude, section de la Chartrie. Siège social: lieudit le Porteau, commune de Lude.

72-199. — Coopérative agricole L'Union continoise. Siège social: lieudit les Courtils, commune de Curés.

72-201. — Coopérative La Coulongeoise. Siège social: hameau des Aigueshelles, commune de Coulongé.

72-202. — Coopérative intercommunale de Saint-Vincent-du-Lorouer. Siège social: lieudit l'Echardière, commune de Saint-Pierre-du-Lorouer.

Savoie (Haute-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

74-64. — Coopérative agricole de céréales de la Haute-Savoie. Siège social: Annecy.

74-65. — Coopérative agricole laitière de Fillinges-Baillard. Siège social: Fillinges.

74-66. — Coopérative agricole laitière d'Esserts-Salève. Siège social: Esserts-Salève.

74-67. — Coopérative agricole laitière de Larringes. Siège social: Larringes.

74-68. — Société coopérative agricole laitière de Megève. Siège social: Megève.

74-69. — Coopérative agricole laitière de Flon-Féternes. Siège social: Féternes.

74-70. — Coopérative agricole laitière d'Eloise. Siège social: Eloise.

74-71. — Coopérative agricole laitière de Bonneville. Siège social: Bonneville.

74-72. — Coopérative agricole laitière de Crempigny, Bonneguête, Chavanne. Siège social: Crempigny.

74-73. — Coopérative d'exploitation laitière agricole de Drailiant. Siège social: Drailiant.

74-74. — Coopérative agricole laitière du Noiret à Cruseilles. Siège social: Cruseilles.
74-75. — Coopérative agricole laitière de la Côte-d'Hyot. Siège social: la Côte-d'Hyot.
74-76. — Coopérative agricole laitière de Vinzier. Siège social: Vinzier.
74-77. — Coopérative agricole laitière de Villy-le-Bouveret. Siège social: Villy-le-Bouveret.
74-78 — Coopérative agricole laitière de Leschaux. Siège social: Leschaux.
74-79. — Coopérative agricole laitière de Marcellaz-en-Faucigny. Siège social: Marcellaz-en-Faucigny.
74-80. — Coopérative agricole laitière d'Avully-la-Bonasse à la Balme-de-Sillingy. Siège social: la Balme-de-Sillingy.
74-81. — Coopérative agricole laitière de Saint-Martin-Bellevue Siège social: Saint-Martin-Bellevue.
74-82. — Coopérative agricole laitière de Charvonnex. Siège social Charvonnex.
74-83. — Coopérative laitière agricole des Vaux à la Balme-de-Sillingy. Siège social: la Balme-de-Sillingy.
74-84. — Coopérative laitière agricole d'Entrevernes. Siège social: Entrevernes.
74-85. — Coopérative laitière agricole de Grand-Noix à Fillinges. Siège social: Fillinges.
74-86. — Coopérative laitière agricole de Reyvroz. Siège social: Reyvroz.
74-87. — Coopérative laitière de Vieugy. Siège social: Vieugy.
74-88. — Coopérative laitière de Scientrier. Siège social: Scientrier.
74-89. — Coopérative laitière agricole du Biot. Siège social: le Biot.
74-90. — Société coopérative laitière agricole de Rassier à Cercier Siège social: Cercier.
74-91. — Coopérative laitière agricole de Sales-Pessay. Siège social: hameau de Pessay, commune de Sales.
74-92. — Coopérative laitière agricole de Faramaz et Chez-Nanche à Marcellaz-Albanais. Siège social: Marcellaz-Albanais.
74-93. — Coopérative laitière agricole de Mont-Saxonnex. Siège social: Mont-Saxonnex.
74-95. — Coopérative laitière agricole de Marlioz (chef-lieu). Siège social: Marlioz.
74-96. — Coopérative laitière agricole d'Esery. Siège social: Esery.
74-97. — Coopérative laitière agricole de Macheron-Châteauvieux-Noyers à Allinges. Siège social: Allinges.

C. — Services:

74-94. — Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Viuz-en-Sallaz. Siège social: Viuz-en-Sallaz.

Seine-Inférieure (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

76-60. — Coopérative de blé d'Arques-la-Bataille. Siège social: Arques-la-Bataille.
76-61. — Coopérative des producteurs de blé de Valmont. Siège social: Valmont.
76-63. — Coopérative des producteurs de blé de Luneray. Siège social: Luneray.
76-65. — Coopérative laitière du Jacquart. Siège social: Vibeuf.
76-66. — Laiterie coopérative de la vallée de la Saane. Siège social: Royville.
76-67. — Coopérative agricole de plants de pommes de terre de la région d'Yvetot. Siège social: Yvetot.

C. — Services:

76-62. — Coopérative de battage et de culture mécanique L'Avenir de Flocques. Siège social: Flocques.
76-64. — Coopérative agricole d'approvisionnement de la région de Luneray. Siège social: Luneray.

Seine-et-Marne (*suite*))

C. — Services:

77-128 — Coopérative agricole et d'élevage de l'espèce bovine de la région de Melun et du Châtelet-en-Brie. Siège social: Melun.
77-129. — Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de la région de Donnemarie-en-Montois et de Nangis. Siège social: Donnemarie-en-Montois.
77-130 — Coopérative agricole de culture mécanique d'Amillis et environs. Siège social: Amillis.
77-131. — Coopérative agricole de culture mécanique de Dagny et environs. Siège social: Dagny.
77-132. — Coopérative agricole de culture mécanique de Villiers-Saint-Georges (Nord). Siège social: Villiers-Saint-Georges.
77-133. — Coopérative agricole de culture mécanique de Villiers-Saint-Georges (Sud). Siège social: Villiers-Saint-Georges.
77-134. — Coopérative agricole de culture mécanique de la région de Montceaux-lès-Provins. Siège social: Montceaux-lès-Provins.
77-135. — Coopérative agricole de culture mécanique de Meilleray et environs. Siège social: Meilleray.
77-136. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Bocage. Siège social: Lorrez-le-Bocage.
77-137. — Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Magny-le-Hongre. Siège social: Magny-le-Hongre.
77-138. — Coopérative agricole de culture mécanique de Saint-Mars-en-Brie et environs. Siège social: Saint-Mars-en-Brie.

A/C — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Services:

77-126. — Coopérative agricole de déshydratation de Chenoise. Siège social: Chenoise.
77-127. — Coopérative agricole de déshydratation du Multien et de l'Ourcq. Siège social: May-en-Multien.

Seine-et-Oise (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

78-108. — Société coopérative agricole de stockage et de vente de céréales de la région de Dourdan. Siège social: Dourdan.
78-107. — Société coopérative de distillerie agricole d'Echarcon. Siège social: Echarcon.
78-111. — Société coopérative agricole de stockage de Houdan. Siège social: Houdan.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

78-110. — Société coopérative agricole d'approvisionnement de Houdan. Siège social: Houdan.

C. — Services:

78-106. — Société coopérative agricole de marnage de la région de la Vieille-France. Siège social: Ezanville.
78-109. — Coopérative d'utilisation et d'essais de matériel agricole des Yvelines. Siège social: la Queue-les-Yvelines.

Sèvres (Deux-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

79-401. — Boulangerie coopérative de Brion-près-Thouet et Saint-Cyr-la-Lande. Siège social: Brion-près-Thouet.
79-402. — Boulangerie coopérative agricole et d'approvisionnement du Beugnon. Siège social: le Beugnon.
79-417. — Boulangerie coopérative agricole de Maulais. Siège social: Maulais.
79-418. — Société coopérative agricole de panification de Mougon. Siège social: Mougon.
79-419. — Boulangerie coopérative agricole de consommation L'Entente du Mellois, à Melle. Siège social: Melle.
79-420. — Société coopérative agricole de panification de Cerzeau, commune d'Azay-le-Brûlé. Siège social: hameau de Cerzeau, commune d'Azay-le-Brûlé.
79-421. — Société coopérative agricole de panification de Saint-Georges-de-Rex. Siège social: Saint-Georges-de-Rex.
79-422. — Laiterie coopérative agricole de Taizé. Siège social: Taizé.
79-423. — Laiterie coopérative agricole de Saint-Georges-de-Rex. Siège social: Saint-Georges-de-Rex.
79-424. — Laiterie coopérative agricole de Saint-Maxire. Siège social: Saint-Maxire.
79-425. — Laiterie coopérative agricole de Moncoutant. Siège social: Moncoutant.
79-426. — Société coopérative agricole de vente et de production d'essences aromatiques et plantes médicinales des Deux-Sèvres, de Moncoutant. Siège social: Moncoutant.
79-427. — Société coopérative agricole de stockage de céréales La Niortaise, à Niort. Siège social: Niort.

C. — Services:

79-391. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Cherveux. Siège social: Cherveux.
79-392. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole La Préservatrice de Neuvy-Bouin. Siège social: Neuvy-Bouin.
79-393. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole La Protectrice de la Chapelle-Saint-Laurent. Siège social: lieudit Maisonneuve, commune de la Chapelle-Saint-Laurent.
79-394. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Martin-de-Bernegoue et Prahecq. Siège social: Saint-Martin-de-Bernegoue.
79-395. — Société coopérative agricole de battages et d'utilisation de matériel en commun l'Amicale de Vitray à Assais. Siège social: Assais.
79-396. — Société coopérative agricole de battages La Fraternelle de Verrines, commune de Rom. Siège social: hameau de Verrines, commune de Rom.

79-397. — Société coopérative agricole de battages de Reperoux, Moire, Soussigny, commune de Soulièvres. Siège social: Soulièvres.

79-398. — Coopérative agricole de battages de Gript. Siège social: Gript.

79-399. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole La Fraternelle de Thorigné Siège social: Thorigné.

79-400. — Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de la région de Chef-Boutonne. Siège social: Chef-Boutonne.

79-403. — Coopérative agricole de battage et d'utilisation en commun de matériels agricoles La Châtillonnaise à Châtillon-sur-Thouet. Siège social: Châtillon-sur-Thouet.

79-404. — Société coopérative agricole de battages L'Avenir de Triou, commune de Mougon. Siège social: hameau du Triou, commune de Mougon.

79-405. — Société coopérative agricole de battages de la Charrière. Siège social: la Charrière.

79-406. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole à la Bellivrie, commune de Largeasse. Siège social: lieudit Bellivrie, commune de Largeasse.

79-407. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériels agricoles de la Maison-Neuve, commune de Trayes. Siège social: lieudit La Maison-Neuve, commune de Trayes.

79-408. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Georges-de-Rex. Siège social: Saint-Georges-de-Rex.

79-409. — Société coopérative agricole de travaux agricoles des Fossés, commune de Pamproux. Siège social: hameau des Fossés, commune de Pamproux.

79-410. — Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole La Fraternelle de Négressauve, commune de Verrines-sous-Celles. Siège social: lieudit La Grand'Rue, commune de Verrines-sous-Celles.

79-411. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole du Puy-Jourdain, commune de Saint-Amand-sur-Sèvre. Siège social: Saint-Amand-sur-Sèvre.

79-412. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Fraternelle de Préconseil, commune de Chey. Siège social: hameau de Préconseil, commune de Chey.

79-413. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Avenir de Paizay-le-Chapt. Siège social: Paizay-le-Chapt.

79-414. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel agricole L'Avenir de Mairé, commune d'Aiffres. Siège social: lieudit Pied-Blanc, commune d'Aiffres.

79-415. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Entr'aide de Couture-d'Argenson. Siège social: Couture-d'Argenson.

79-416. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériels agricoles La Rationnelle de Prin-Deyrançon. Siège social: Prin-Deyrançon.

Somme (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

80-196. — Société coopérative de stockage de blé du rayon d'Airaines. Siège social: Airaines.

80-197. — Société coopérative agricole de stockage et de vente La Confiance d'Airaines. Siège social: Airaines.

80-203. — Coopérative agricole de stockage et de vente de blé des régions d'Hatencourt et de Roye. Siège social: Roye.

80-205. — Coopérative agricole linière de Saint-Jean-lès-Rue. Siège social: Rue.

80-207. — Société coopérative de la vallée de la Noye et de la région. Siège social: Ailly-sur-Noye.

80-208. — Société coopérative agricole de la région de Conteville. Siège social: Conteville.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

80-199. — Société coopérative agricole La Beauvaloise. Siège social: Beauval.

80-204. — Société coopérative agricole d'approvisionnement L'Essor du Santerre à Rosières-en-Santerre. Siège social: Rosières-en-Santerre.

80-206. — Société coopérative d'achats en commun et d'approvisionnement de Saleux et environs. Siège social: Saleux.

80-210. — Société coopérative agricole d'achats, de ventes en commun et d'approvisionnement de l'Amiénois, du Vimeux et du Ponthieu La Confiance paysanne. Siège social: Airaines.

C. — Services:

80-198. — Coopérative agricole de broyage de craie de Barly. Siège social: Barly-Ponthieu.

80-201. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cantigny. Siège social: Montdidier.

80-202. — Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole d'Etricourt-Manancourt. Siège social: Etricourt-Manancourt.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

80-200. — Société coopérative agricole de Boves. Siège social: Boves.

80-209. — Société coopérative agricole de Mesnil-Bruntel. Siège social: Mesnil-Bruntel.

Tarn (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

81-108. — Coopérative agricole de vinification du canton de Rabastens et cantons limitrophes. Siège social: Rabastens.

C. — Services:

81-100. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cahuzac-sur-Vère. Siège social: Cahuzac-sur-Vère.

81-102. — Coopérative agricole départementale de cuisson et d'ensilage de pommes de terre du Tarn. Siège social: Barré.

81-103. — Coopérative agricole de défense contre les gelées de Gaillac. Siège social: Gaillac.

81-104. — Coopérative agricole de Lisle-sur-Tarn de défense contre les calamités. Siège social: Lisle-sur-Tarn.

81-105. — Coopérative rurale de défense contre les calamités agricoles de Lagrave. Siège social: Lagrave.

81-106. — Coopérative agricole de défense contre les calamités de Brens. Siège social: Brens.

81-107. — Coopérative agricole de Roussayrolles. Siège social: Roussayrolles.

81-110. — Société coopérative agricole tarnaise de protection contre les fléaux atmosphériques. Siège social: Albi.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

81-109 — Coopérative agricole Les Maraîchers de Lescure. Siège social: Lescure.

A/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Services:

81-101. — Coopérative agricole tarnaise des producteurs de semences de maïs hybrides. Siège social: Albi.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

81-99. — Société coopérative La Paysanne de Tréban. Siège social: Tréban.

Vaucluse (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

84-73. — Coopérative vinicole de Pertuis. Siège social: Pertuis.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

84-74. — Coopérative vinicole des coteaux du haut Luberon. Siège social: Cucuron.

Vendée (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

85-223. — Coopérative salicole des producteurs réunis de Beauvoir-sur-Mer. Siège social: lieudit L'Ornezière, commune de Beauvoir-sur-Mer.

C. — Services:

85-215. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole (battages) de la Tardière. Siège social: la Tardière.

85-216. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole L'Union de Beaufou. Siège social: Beaufou.

85-217. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole La Bienvenue de Beaufou. Siège social: lieudit Les Guittonières, commune de Beaufou.

85-218. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Pétosse. Siège social: Pétosse.

85-219. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole La Persévérance des Lucs-sur-Boulogne. Siège social: les Lucs-sur-Boulogne.

85-220. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole L'Union agricole, à la Chaume, les Sables-d'Olonne. Siège social: hameau de la Chaume, commune des Sables-d'Olonne.

85-221. — Société coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Vincent-sur-Graon et des environs. Siège social: Saint-Vincent-sur-Graon.

85-222. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Marsais-Sainte-Radegonde et communes limitrophes. Siège social: Marsais-Sainte-Radegonde.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vienne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

86-239. — Laiterie coopérative d'Oyré. Siège social: Châtellerault.

86-249. — Société Laiterie coopérative des Ormes. Siège social: les Ormes.

C. — Services:

86-224. — Société coopérative agricole de battage, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Christophe. Siège social: Saint-Christophe.

86-228. — Société coopérative agricole de battage, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Sauveur. Siège social: Saint-Sauveur.

86-229. — Société coopérative agricole de battage, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Marçay. Siège social: Marçay.

86-234. — Société coopérative agricole de battage, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole, de broyage et de pressage de Jazeneuil. Siège social: Jazeneuil.

86-235. — Société coopérative agricole de battage de la Forge de Vellèches. Siège social: hameau de la Forge, commune de Vellèches.

86-237. — Société coopérative agricole de battages de Villeneuve-la-Caronnière. Siège social: lieudit Villeneuve, commune de Chauvigny.

86-238. — Société coopérative agricole de battage, achat et utilisation en commun de matériel agricole de Jaunay-Clan. Siège social: Jaunay-Clan.

86-242. — Société coopérative agricole de battages, achat et utilisation en commun de matériel agricole de Bonnes-Est. Siège social: Bonnes.

86-243. — Société coopérative agricole de battages, achat et utilisation en commun de matériel agricole de Coussay-Mirebeau. Siège social: Coussay.

86-230. — Société coopérative agricole de battage, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Moncontour. Siège social: Moncontour.

86-231. — Société coopérative agricole de battage, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Tercé, Salles-en-Toulon et Chapelle-Morthemer. Siège social: Tercé.

86-232. — Société coopérative agricole de battage, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole, de Pineau, Beaudiment et Montcouard et de la Plaine, commune de Naintré. Siège social: Beaumont.

86-233. — Société coopérative agricole de battage, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Château-Larcher. Siège social. Château-Larcher.

86-244. — Société coopérative agricole de battage, achat et utilisation en commun de matériel agricole de Bénassay. Siège social: Bénassay.

86-245. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de la Tranchaye. Siège social: Salles-en-Toulon.

86-246. — Société coopérative agricole de battage, achat et utilisation en commun de matériel agricole de la Ferrière-le-Sorbier. Siège social: la Ferrière-Airoux.

86-247. — Société coopérative agricole de battage, achat et utilisation en commun de matériel agricole de la partie Sud de Saint-Romain-en-Charroux. Siège social: Saint-Romain.

86-248. — Société coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole La Fraternelle, de Jaunay-Clan. Siège social: Jaunay-Clan.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

86-225. — Société coopérative agricole des producteurs de la région de Sérigny-Berthegon. Siège social: Berthegon.

86-226. — Société coopérative agricole de production, stockage, transformation, conservation, achats et services des producteurs de la région des Trois-Moutiers. Siège social: les Trois-Moutiers.

86-227. — Société coopérative agricole des producteurs de la région de Civray. Siège social: Civray.

86-236. — Société coopérative agricole des producteurs de blé de la région de Neuville-du-Poitou. Siège social: Neuville-de-Poitou.

86-241. — Société coopérative agricole des producteurs de la région de Saint-Léger-de-Montbrillais. Siège social: Saint-Léger-de-Montbrillais.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

86-240. — Société coopérative agricole d'approvisionnement et d'entretien de matériel de la région de Buxeuil. Siège social: Buxeuil.

Vienne (Haute-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

87-55. — Coopérative agricole de la Briance. Siège social: lieudit Ligoure, commune du Vigen.

87-57. — Coopérative agricole de blé du Limousin, C. O. B. L. E. L. I. Siège social: Limoges.

C. — Services:

87-56. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mézières-sur-Issoire. Siège social: Mézières-sur-Issoire.

Yonne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

89-168. — Coopérative de vente des produits agricoles de la région Sud d'Auxerre à Cravant. Siège social: Cravant.

89-169. — Société coopérative agricole de céréales du canton de Saint-Fargeau. Siège social: Saint-Fargeau.

89-170. — Coopérative agricole de céréales de la région de Guillon. Siège social: Guillon.

89-171. — Coopérative agricole de stockage de blé de Courson-les-Carrières, à Courson-les-Carrières. Siège social: Courson-les-Carrières.

89-172. — Coopérative agricole de céréales de Bléneau. Siège social: Bléneau.

89-173. — Coopérative de vente des céréales du Tonnerrois à Tonnerre. Siège social: Tonnerre.

89-174. — Société coopérative agricole des producteurs de blé de la région de la Basse-Yonne, à Vinneuf. Siège social: Vinneuf.

89-175. — Coopérative agricole de Saint-Valérien. Siège social: Saint-Valérien.

89-176. — Coopérative de céréales des régions de Saint-Sauveur, Etais et Toucy, à Saint-Sauveur. Siège social: Saint-Sauveur-en-Puisaye.

89-177. — Société coopérative agricole des producteurs de blé de la région de Saint-Julien-du-Sault. Siège social: Cézy.

89-183. — Coopérative agricole du Senonais. Siège social: Sens.

89-184. — Coopérative agricole de céréales de la région de Pont-sur-Yonne et Sergines. Siège social: Pont-sur-Yonne.

89-185. — Coopérative agricole de céréales de la région de Sennevoy-le-Bas. Siège social: Sennevoy-le-Bas.

89-186. — Coopérative agricole de blé de Senan. Siège social: Senan.

89-187. — Coopérative agricole de céréales d'Argenteuil. Siège social: Argenteuil-sur-Armançon.

89-188. — Coopérative agricole de vente de la région de Neuvy-Sautour. Siège social: Neuvy-Sautour.

89-189. — Coopérative agricole des producteurs de blé de la région de Villiers-Bonneux. Siège social: Villiers-Bonneux.

89-190. — Société coopérative agricole laitière de la région de Sennevoy. Siège social: Sennevoy-le-Bas.

89-193. — Coopérative agricole des producteurs de blé de la région de Sens. Siège social: Sens.

89-194. — Coopérative agricole des producteurs de la vallée de la Vanne. Siège social: Villeneuve-l'Archevêque.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

89-192. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Saint-Léger-Vauban (l'Huis Saint-Benoît). Siège social: Saint-Léger-Vauban.

C. — Services:

89-155. — Coopérative agricole de battages de Fleys. Siège social: Fleys.

89-156. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Etaules. Siège social: Etaules.

89-157. — Coopérative agricole de battages des hameaux de Mailly-la-Ville, à Avigny, commune de Mailly-la-Ville. Siège social: hameau d'Avigny, commune de Mailly-la-Ville.

89-158. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Soucy. Siège social: Soucy.

89-159. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Diges. Siège social: Diges.

89-160. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Aillant-sur-Tholon. Siège social: Aillant-sur-Tholon.

89-161. — Coopérative de battages de Plessis-Saint-Jean. Siège social: Plessis-Saint-Jean.

89-162. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Vaux-Germain, commune de Saint-Cyr-les-Colons. Siège social: hameau des Vaux-Germain, commune de Saint-Cyr-les-Colons.

89-163. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Vertu. Siège social: Sainte-Vertu.

89-164. — Coopérative de battages de Poilly-sur-Serein. Siège social: Poilly-sur-Serein.

89-165. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sacy. Siège social: Sacy.

89-166. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Ferrières, commune d'Andryes. Siège social: hameau de Ferrières, commune d'Andryes.

89-167. — Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de la Puisaye à Mézilles. Siège social: Mézilles.

89-178. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lixy. Siège social: Lixy.

89-179. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Ormoy. Siège social: Ormoy.

89-180. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mailly-le-Château. Siège social: Mailly-le-Château.

89-181. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Louesme. Siège social: Louesme.

89-182. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Molinons. Siège social: Molinons.

89-191. — Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de Saint-Florentin-Brienon. Siège social: Saint-Florentin.

Rectificatifs à de précédentes listes de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Cinquième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947:

Page 3243, *Allier*, C, supprimer 03-2: « Coopérative agricole des Petits Guignards », Saint-Germain-des-Fossés (coopérative dissoute).

Page 3213, *Côtes-du-Nord*, supprimer 22-16: « Coopérative du quartier de Randier », Henanbihen (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Page 3214, supprimer 22-55: « Coopérative de Saint-Potan », Saint-Potan (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 28 août 1953); supprimer 22-74: « Coopérative de Saint-Trimoël », Saint-Trimoël (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Sixième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947:

Page 4937, *Allier*, C, supprimer 03-17: « Société coopérative agricole de culture des terres de Rongères et des communes limitrophes », Rongères (coopérative dissoute).

Page 4945, *Somme*, BC, supprimer 80-24: « Coopérative agricole de motoculture de Saint-Christ-Briost-Cizancourt », Saint-Christ-Briost (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 14 mai 1953).

P. 4946, C, supprimer 80-25: « Société coopérative agricole de motoculture de Tincourt-Boucly », Tincourt-Boucly (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 14 mai 1953); supprimer 80-26: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Vron », Vron (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 14 mai 1953).

Huitième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1947:

Page 5659, supprimer *Charente*, B, achat en commun et approvisionnement, 16-1: « Coopérative agricole régionale de Saint-Laurent-Grand-Madieu », lieudit la Fontaine, commune de Grand-Madieu (coopérative dissoute).

Neuvième liste.

Rectificatif au *Journal* officiel du 5 octobre 1947:

Page 7697, *Somme*, C, supprimer 80-39: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Gueschart », Gueschart (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 14 mai 1953); supprimer 80-51: « Société coopérative agricole de motoculture de Driencourt », Driencourt (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 14 mai 1953).

Page 7698, CB, supprimer 80-47: « Coopérative agricole de motoculture de la région de Beuvraignes », Beuvraignes (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 14 mai 1953).

Page 7698, *Tarn*, B, 81-9, au lieu de: « Coopérative agricole collective de Lautrec », lire: « Coopérative agricole d'approvisionnement et de vente des régions de Lautrec et de Castres » (absorption de la coopérative d'approvisionnement agricole du Castrais, anciennement immatriculée sous le n° 81-10, par la coopérative agricole collective de Lautrec). Siège social: Lautrec.

Dixième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9058, *Allier*, C, supprimer 03-106: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lurcy-Lévy (secteur de Leige) », Lurcy-Lévy (coopérative dissoute).

Page 9059, *Cher*, C, supprimer 18-33: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Florent, Agricola », Saint-Florent (coopérative dissoute).

Page 9061, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-145: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Kerfot », Kerfot (retrait d'agrément du 28 août 1953); supprimer 22-156: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Ploézal », Ploézal (retrait d'agrément du 28 août 1953); supprimer 22-171: « Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles Le Progrès de Bringols », Bringols (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Onzième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9970, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-15: « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Pézou », Pézou (coopérative dissoute).

Page 9973, *Somme*, C, supprimer 80-75: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Franvilliers », Franvilliers (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 14 mai 1953).

Page 9973, *Tarn*, B, supprimer 81-10: « Coopérative d'approvisionnement agricole du Castrais », Castres (retrait d'agrément après absorption par la coopérative agricole collective de Lautrec. Celle-ci a modifié sa dénomination pour devenir « Coopérative agricole d'approvisionnement et de vente des régions de Lautrec et de Castres », Lautrec, immatriculée sous le n° 81-9).

Treizième liste.

Rectificatif au *Journalf officiel* du 24 décembre 1947:

Page 12101, *Cher*, C, supprimer 18-83: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Lugny-Bourbonnais », Lugny-Bourbonnais (coopérative dissoute); supprimer 18-88: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Denis-de-Palin », Saint-Denis-de-Palin (coopérative dissoute).

Page 12101, *Lot-et-Garonne*, B, supprimer 48-91: « Coopérative d'approvisionnement intercommunale de Sainte-Livrade », Sainte-Livrade (retrait d'agrément)

Seizième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* des 7 et 8 mai 1948:

Page 4413, *Allier*, C, supprimer 03-213: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bost », et 03-214: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Millepertuis, commune d'Yzeure », lieudit Millepertuis, commune d'Yzeure (coopérative dissoute).

Page 4419, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-163: « Coopérative de motoculture de Sainte-Gemmes n° 2 », Sainte-Gemmes (coopérative dissoute).

Page 4425, *Somme*, C, supprimer 80-97: « Coopérative agricole de battages de Gérisy-Buleux », Gérisy-Buleux (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 14 mai 1953).

Dix-septième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948:

Page 6502, *Aisne*, C, supprimer 02-26: « Coopérative agricole de culture mécanique de Neufchâtel, Aisne et environs », Provisieux-et-Presnoy (coopérative dissoute).

Page 6508, *Gironde*, supprimer CE, Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles, culture en commun, 33-67: « Coopérative de culture et de motoculture du Bazadais », Bazas (coopérative dissoute).

Dix-huitième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948:

Page 7652, *Hérault*, B, Achat en commun et approvisionnement, N-66, au lieu de: « Coopérative départementale agricole des éleveurs de bétail de l'Hérault », lire: « Coopérative départementale agricole des producteurs de céréales et des éleveurs de bétail de l'Hérault », siège social à Montpellier (nouvelle dénomination).

Dix-neuvième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948:

Page 10959, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-229: « Coopérative de l'Hermitage-Lorge », l'Hermitage-Lorge (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Page 10961, C, supprimer 22-233: « Coopérative agricole La Kergristoise », Kergrist-Moëlou (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 28 août 1953); supprimer 22-244: « Coopérative La Plumogapoise », Plumogat (coopérative dissoute, retrait d'agrément du 28 août 1953).

Page 10959, supprimer 22-242: « Société coopérative agricole de Plouasne », Plouasne (retrait d'agrément du 28 août 1953); supprimer 22-260. « Coopérative L'Avenir de Mégrit », Mégrit (retrait d'agrément du 28 août 1953); supprimer 22-269: « Coopérative Le Progrès de Saint-Judoce », Saint-Judoce (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Page 10960, supprimer 22-294: « Coopérative d'utilisation de matériel en commun de Plouézec », Plouézec (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Page 10963, *Indre*, C, supprimer 36-61: « Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Paray-Palluau », Palluau-sur-Indre (coopérative dissoute).

Page 10964, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-203: « Coopérative de motoculture de Mulsans n° 2 », Mulsans (coopérative dissoute).

Page 10965, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-263: « Coopérative de motoculture de Françay et Gombergean », Gombergean (coopérative dissoute); supprimer 41-288: « Coopérative de motoculture de Marchenoir », Marchenoir (coopérative dissoute).

Page 10975, *Seine-et-Marne*, C, supprimer 77-4: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gouaix », Gouaix (coopérative dissoute).

Vingtième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1949:

Page 735, *Deux-Sèvres*, A, supprimer 79-178: « Société coopérative agricole communale de stockage des blés de Fénioux », Fénioux (retrait d'agrément).

Vingt et unième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 avril 1949:

Page 4301, *Alpes (Hautes-)*, AB, N-164: « Coopérative des blés Buech et Durance » s'appelle « Coopérative agricole de céréales Buech et Durance », Lazer (Hautes-Alpes).

Vingt-deuxième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949:

Page 5133, *Oise*, C, supprimer 60-61: « Coopérative de culture mécanique de Saint-Leu-d'Esserent », Saint-Leu-d'Esserent (coopérative dissoute).

Page 5137, *Saône-et-Loire*, C, supprimer 71-31: « Coopérative agricole de culture en commun des rues, à Fleury-la-Montagne », Fleury-la-Montagne (retrait d'agrément).

Vingt-quatrième liste

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949:

Page 9260, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-333: « Coopérative agricole de culture mécanique du bourg de Plorec », hameau de la Ville-Lambert, commune de Plorec (coopérative dissoute); supprimer 22-329: « Société coopérative agricole Les Champs-Geraux » (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Page 9269, *Vosges*, 88-76 « Féculeries coopératives réunies de la région de Corcieux » appartiennent au type A et non pas au type C. En conséquence, au lieu de: « C, 88-76 Féculeries coopératives réunies de la région de Corcieux, Corcieux », lire: « A, Production, transformation, conservation, vente de produits agricoles. 88-76, Féculeries coopératives réunies de la région de Corcieux (fusion des coopératives de Bellegoutte, les Cours, Grande-Feigne et Bretrimoulin), Corcieux ».

Vingt-cinquième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950:

Page 3260, *Aude*, A, supprimer 11-237: « Coopérative vinicole de Villegailhenc », Villegailhenc (coopérative dissoute).

Page 3265, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-312: « Coopérative de Saint-Mandez », en Saint-Gelven, Saint-Gelven (retrait d'agrément du 28 août 1953); supprimer 22-317: « Société coopérative agricole de Prat », Prat (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Vingt-sixième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1950:

Page 5381, *Loir-et-Cher*, C, supprimer 41-312: « Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Lancé », Lancé (coopérative dissoute).

Page 5373, *Puy-de-Dôme*, UA, N-244, lire: « L'Avenir coopératif d'Auvergne. — Union centrale des coopératives agricoles de production et de transformation du département du Puy-de-Dôme » (nouvelle dénomination).

Vingt-septième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950:

Page 7165, *Rhin (Bas-)*, AB, la coopérative immatriculée 67-561: « Coopérative laitière et agricole de Mundolsheim » est autorisée à changer sa dénomination initiale en « Coopérative laitière de Mundolsheim » (arrêté du 22 janvier 1953 du préfet du Bas-Rhin).

Page 7166, *Saône (Haute-)*, C, 70-63, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de Vauvillers », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle du canton de Vauvillers »; 70-71, au lieu de: « Coopérative d'insémination artificielle de Jussey », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Jussey ».

Page 7167, *Saône-et-Loire*, C, supprimer 71-87: « Société coopérative agricole de culture mécanique des Belins, à Bourg-le-Comte », Bourg-le-Comte (retrait d'agrément).

Page 7170, *Seine-et-Marne*, C, supprimer 77-95: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rouilly-Voulton », hameau du Plessis-Pamplune, commune de Voulton.

Vingt-huitième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1950:

Page 7316, *Ain*, 01-122 appartient au type C et non au type A.

Page 7318, *Cantal*, B, supprimer 15-77 : « Coopérative agricole de Menet », Menet (retrait d'agrément).

Page 7319, *Cher*, B, supprimer 18-191: « Société coopérative agricole d'achat et de vente des cantons de Vierzon, Graçay, Lury », Vierzon (coopérative dissoute).

Vingt-neuvième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950:

Page 10798, *Garonne (Haute-)*, N 251, la « Coopérative agricole lauragaise des producteurs de blé », à Baziège, passe du type A au type AB, production, achat en commun et approvisionnement (extension d'objet).

Page 10800, *Marne (Haute-)*, supprimer BC, achat en commun et approvisionnement, services, 52-20: « Coopérative de culture mécanique et d'achat en commun de Montcharvot », Montcharvot (retrait d'agrément); A, 52-51, au lieu de: « Coopérative agricole laitière du canton de Longeau, Cohons », lire: « Société coopérative agricole laitière de Cohons », Cohons, par Longeau (Haute-Marne) (dénomination modifiée).

Page 10805, *Saône (Haute-)*, C, 70-104, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination des producteurs de lait de la région de Lure », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination des producteurs de lait de la région de Lure »; C, 70-105, au lieu de: « Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de la région de Marnay », lire: « Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de la région de Marnay »; 70-108, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de l'espèce bovine La Semouse, de la région de Saint-Loup », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle La Semouse »; 70-109, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination des producteurs de lait de la région de Fresne-Saint-Mamès », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination des producteurs de lait de la région de Fresne-Saint-Mamès »; 70-111, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Vesoul-Saulx », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination des producteurs de lait de la région de Vesoul »; 70-113, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Dampierre-sur-Salon-Lavoncourt », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination de la région de Dampierre-sur-Salon et Lavoncourt ».

Page 10808, *Tarn*, AB, 81-73, lire: « Coopérative agricole de vinification et de distillerie de Técou » (modification statutaire).

Trentième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 octobre 1950:

Page 11127, *Cantal*, A, supprimer 15-88: « Coopérative d'approvisionnement de Moussages », Moussages (retrait d'agrément).

Trente et unième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1951:

Page 3993, *Garonne (Haute-)*, N-289, « Coopérative agricole du Comminges », qui appartenait au type A, appartient maintenant au type AB: « Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement »; supprimer N-291: « Coopérative agricole d'approvisionnement du Comminges », Saint-Gaudens (cette coopérative a fusionné avec N-289).

Trente-deuxième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951:

Page 6682, *Saône (Haute-)*, C, 70-126, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Luxeuil », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la race bovine et des producteurs de lait de la région de Luxeuil »; 70-130, au lieu de: « Coopérative d'insémination artificielle de Gray », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Gray »; 70-132, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Gy », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Gy »; 70-135, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle des producteurs de lait des régions de Rioz et de Montbozon », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle des producteurs de lait des régions de Montbozon et Rioz ».

Trente-troisième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952:

Page 880, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-361: « Coopérative agricole La Ville Blanche, Boqueho », hameau de Ville-Blanche, commune de Boqueho (retrait d'agrément du 28 août 1953).

Page 876, *Ille-et-Vilaine*, A, N-328, lire: « Coopérative agricole Les Moissonneurs », Rennes (nouvelle dénomination).

Trente-quatrième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1952:

Page 8635, *Aude*, A, 11-347, lire: « Coopérative agricole de jus de fruit et de concentration de vin de la région de Carcassonne », siège social: Carcassonne.

Page 8636, *Finistère*, A, supprimer 29-242: « Laiterie coopérative de la région du Huelgoat », siège social: Le Huelgoat (retrait d'agrément).

Page 8638, *Meurthe-et-Moselle*, A, 54-121, lire: « Coopérative agricole laitière de Gerbeviller et environs », siège social: Gerbeviller; *Oise*, C, supprimer 60-145: « Coopérative agricole de culture mécanique et de battage de Précy-sur-Oise, siège social: Précy-sur-Oise (déjà parue dans la vingt-neuvième liste, *Journal officiel* du 19 octobre 1950, p. 10803).

Page 8641, rectificatif à la vingt-neuvième liste, 52-70, lire: « Société coopérative agricole fromagère de Poinson-les-Fayl ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 8 décembre 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil.

Par décret en date du 8 décembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 30 novembre 1953 portant que les nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade de chevalier.

M. Dede (Pierre-Gaston-Adolphe), président directeur général de société commerciale, Dakar (Afrique occidentale française); 29 ans 7 mois 17 jours de pratique professionnelle.

Mme Kopp, née Perillon (Juliette-Pauline), chirurgien dentiste, présidente de l'Association des femmes de l'Union française, Paris; 35 ans de services rendus à la cause de l'Union française.

Administration générale.

Par arrêté du 3 décembre 1953, M. Pessou (Obed), ex-secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, du secrétariat d'Etat à l'air, est intégré dans le cadre d'administration générale d'outre-mer pour compter du 1er septembre 1953, en qualité de sous-chef de bureau de 2e classe.

Administrateurs.

Par arrêté du 26 novembre 1953, M. Souchet (Robert), administrateur adjoint de la France d'outre-mer, en service en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission en France à compter du 28 octobre 1953 et jusqu'au 30 novembre 1953, afin d'accompagner à Paris le haut commissaire de la République française en Afrique équatoriale française, en tant que chef du secrétariat particulier.

Agriculture

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, et du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 octobre 1953, M. Campaignolle (Jean), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, a été placé dans la position de détachement du 16 mai 1952 au 28 septembre 1953 inclus, auprès de l'office indochinois du riz.

Dans la période du 16 mai 1952 au 5 février 1953 inclus, la retenue à laquelle est astreint M. Campaignolle au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution à laquelle est tenu envers le même organisme l'office indochinois du riz seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 18 juin 1937, 31 décembre 1937 et 3 janvier 1952.

A partir du 6 février 1953, la retenue pour pension civile et, éventuellement, la contribution de 12 p. 100 au budget de l'Etat seront versées dans les conditions précisées par les décrets des 30 juin 1934, 30 octobre 1935 et 25 février 1938.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 novembre 1953, M. Campaignolle (Jean), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, précédemment en service détaché auprès de l'office indochinois du riz, a été réintégré dans son cadre à compter du 29 septembre 1953.

M. Campaignolle (Jean), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période de trois ans, à compter du 29 septembre 1953, en vue de diriger, pour le compte de l'institut français du caoutchouc, l'expérimentation en plein champ et l'interprétation des résultats des expériences poursuivies sur les plantations expérimentales de l'institut.

Enseignement.

Par arrêté du 27 novembre 1953, M. Besson (André), professeur à la faculté de droit de Paris, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen de la session d'octobre-novembre 1953 de la section juridique de l'institut des hautes études de Dakar.

La durée maximum de cette mission est fixée à un mois.

Par arrêté du 27 novembre 1953, MM. Legal, professeur à la faculté de droit de Montpellier; Goetz, professeur à la faculté de droit de Nancy; Virally, professeur agrégé de la faculté de droit de Strasbourg, sont mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République à Madagascar, en vue de présider les jurys d'examen de licence et de capacité du droit à Tananarive pour la session d'octobre-novembre 1953, ou de faire partie de ces jurys.

La durée de leur mission est fixée à un mois.

Par arrêté du 27 novembre 1953, M. Boyer (Louis), professeur à la faculté de droit de Toulouse, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, en vue d'assurer un cours de droit civil à l'école supérieure de droit de Dakar.

La durée maximum de cette mission est fixée à trois mois.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1953, M. Devouge (Robert), ingénieur en chef de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, directeur du réseau des chemins de fer de l'Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission en France du 26 septembre au 15 octobre 1953, pour mettre au point certaines questions relatives à la marche du chemin de fer du Congo-Océan.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 8 décembre 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Creuse, affectés du coefficient de base 16,20, établi en valeur avril 1953.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois d'octobre 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de septembre 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 9 octobre 1952, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 8 décembre 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Moselle, affectés du coefficient de base 17,30, établi en valeur avril 1953.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de septembre 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois d'août 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 11 février 1953, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 8 décembre 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Nord, affectés du coefficient de base 17,30, établi en valeur juin 1953.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois d'octobre 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de septembre 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 21 avril 1953, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste de classement des agents des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre déclarés admis à la suite de l'examen de commis desdits offices.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 52-192 du 12 avril 1952 portant règlement d'administration publique pour l'intégration des agents visés à l'article 176 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 dans les cadres du personnel administratif des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, et notamment l'article 4;

Vu la décision en date du 26 mai 1952 fixant le programme de l'examen de commis prévu à l'article 4 du décret du 12 avril 1952 susvisé;

Vu l'arrêté en date du 28 septembre 1953 fixant la composition du jury dudit examen;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury dans sa séance du 1er décembre 1953,

Arrête:

Article unique. — La liste de classement des agents des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre déclarés admis à la suite de l'examen de commis dont les épreuves ont eu lieu le 19 novembre 1953 est arrêtée ainsi qu'il suit:

1 Mme Sarret (Fanny), employée de bureau, Seine-et-Oise.
2 MM. Babot (François), agent contractuel, Hérault (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
3 Dion (André), agent contractuel, Nièvre.
3 Roland (Pierre), agent contractuel, Meurthe-et-Moselle (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
5 Tavernier (Maurice), agent contractuel, Haute-Saône (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
6 Michel (Roland), agent contractuel, Ain (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
7 Mme Bureau (Gisèle), employée de bureau, Gironde.
8 M. Couget (Paul), agent contractuel, Gers.
9 Mlle Maudrux (Colette), contractuel de bureau, territoire de Belfort.
10 Mmes Pichereau (Josette), employée de bureau, Bouches-du-Rhône
11 Remy (Henriette), employée de bureau, Vosges.
12 Delemen (Marguerite), employée de bureau, Bas-Rhin.
13 MM. Beyer (Paul), employé de bureau, Haut-Rhin (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
13 Garin (Victor), agent contractuel, Morbihan (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
15 Mlles Girard (Odette), contractuel de bureau, Loir-et-Cher.
16 Tissot (Simone), contractuel de bureau, Saône.
17 Avocat (Suzanne), employée de bureau, Savoie.
18 Mme Berneschi (Antonia), sténodactylographe, Alpes-Maritimes.
19 MM. Baron (Georges), contractuel de bureau, Deux-Sèvres (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
20 Melantois (Alfred), agent contractuel, Nord.
21 Mlle Fer (Germaine), employée de bureau, Drôme.
21 MM. Doumairon (Lucien), agent contractuel, Hérault (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
23 Souvignet (Jean), agent contractuel, Cantal.
24 Mme Curtin (Marie-Louise), employée de bureau, Bouches-du-Rhône.
24 M. Lang (Armand), employé de bureau, Haut-Rhin (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
26 Mme Ladot (Angélique), agent contractuel, Ardennes.
27 MM. Bouyssaly (Georges), employé de bureau, Oran.
28 Bellon (Roger), agent contractuel, Haute-Savoie.
28 Gaury (René), employé de bureau, Vienne.
28 Mlles Xavier (Félicienne), employée de bureau, Gard.
28 David (Yvonne), contractuel de bureau, Finistère.
28 M. Baillieux (Roger), employé de bureau, Nord.
33 Mlle Kergonna (Marguerite), employée de bureau, Finistère.
34 MM. Durisy (Philippe), agent contractuel, Corse (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
34 Tisne (Claude), employé de bureau, Haut-Rhin (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).
34 Mme Béranger (Suzanne), agent contractuel, Calvados.
37 M. Savitch (Henri), agent contractuel, Haute-Saône (bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNEE 1953

Ordre du jour du mercredi 9 décembre 1953.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954:

Radiodiffusion-télévision française (*suite*). (Nos 6774-7037-7389-7395. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur.)

Intérieur (*suite*). (Nos 6761-6934-7116-7208-7256. — M. Francis Leenhardt, rapporteur.)

Industrie et commerce (*suite*). (Nos 6760-6831-7115-7288. — M. Jules-Julien, rapporteur.)

Présidence du conseil (*suite*). (Nos 6763-6891-7118-7203-7363. — M. Le Roy Ladurie, rapporteur.)

2. — Discussion des conclusions du rapport de la commission de comptabilité sur la fixation des dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954. (No 7396. — M. Taillade, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954:

Finances et affaires économiques: (I: Charges communes). (Nos 6756-7403. — M. Faggianelli, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954. (Nos 7312-7393-7404. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

5. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954:

Eventuellement: Travaux publics, transports et tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme [*suite*]). (Nos 6767-7122-7162-7364. — M. François Bénard, rapporteur.)

Eventuellement: Education nationale (*suite*). (Nos 6754-7112-7207-7328-7365. — M. Simonnet, rapporteur [Education nationale] et M. Marcel David, rapporteur [Enseignement technique, jeunesse et sports].)

6. — Discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1954. (Nos 6718 et annexe, 7270. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

7. — Décision sur le conflit de compétence entre, d'une part, la commission des finances et, d'autre part, la commission des boissons, pour l'examen de la proposition de loi (n° 6838) de M. Tourné et plusieurs de ses collègues tendant à organiser une aide financière aux petits et moyens viticulteurs de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

8. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954:

Prestations familiales agricoles. (No 6775.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 9 décembre 1953.

N° 7336 (1). — Rapport de M. Jarrosson, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi portant ratification du décret du 30 septembre 1953 rétablissant les droits de douane sur certains œufs.

N° 7344. — Rapport de M. Sion, au nom de la commission de la production industrielle, sur la proposition de loi tendant à améliorer le régime de sécurité sociale dans les mines.

N° 7354. — Rapport de M. Louis Michaud, au nom de la commission de la marine marchande, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance.

N° 7396 (1). — Rapport de M. Taillade, au nom de la commission de compatibilité, sur la fixation des dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954.

N° 7405 (1). — Deuxième lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la radiodiffusion-télévision française pour l'exercice 1954 (renvoyée à la commission des finances).

N° 7407. — Proposition de loi de M. Valentino tendant à assurer aux vieux travailleurs des départements d'outre-mer le bénéfice de l'ordonnance du 2 février 1945 dans les cas prévus par l'article 12 de la loi du 27 mars 1951, relative au régime de l'assurance vieillesse (renvoyée à la commission du travail).

(1) Tirage restreint.

Commission des finances.

1re séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), M. Bénard (François), Burlot, Cristofol, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Faggianelli, Gosnat, Jean-Moreau, La Chambre (Guy), Lamps, Massot, Maurice-Bokanowski, Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Raffarin, de Tinguy, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Abelin (de M. Gabelle), Brusset (de M. Briot), Bénault (de M. Bardon).

Commission de la presse.

Séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents. — MM. Berthet, Bettencourt, Bouhey (Jean), Brusset (Max), Cagne, Mme Degrond, MM. Desson, Dupuy (Marc), Mme François, MM. Gaulle (Pierre de), Gosset, Hugues (Joseph-André) (Seine), Lecanuet, Léotard (de), Meunier (Jean) (Indre-et-Loire), Mousset (de), Patinaud, Secrétain, Vigier.

Suppléants. — MM. Temple (de M. Catroux), Lvauley (de M. Ben Tounès), Musmeaux (de M. d'Astier de La Vigerie), Billat (de M. Fajon), Bonte (de M. Grenier).

Commission de comptabilité.

Séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents. — MM. Bouvier O'Cottereau, Draveny, Dufour, Duquesne, Guérard, Sauer, Taillade.

Excusé. — M. Darou.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mardi 8 décembre 1953, à vingt et une heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 6756) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques (I: Charges communes) (*suite et fin*). — M. Faggianelli, rapporteur.

II. — Avis du Conseil de la République sur les projets de loi relatifs aux dépenses des ministères:

Des affaires étrangères (I: Services) (n° 7373). — M. Lacoste, rapporteur.

Des travaux publics (II: Marine marchande) (n° 7350). — M. Mazier, rapporteur.

Etats associés (n° 7381). — M. Dorey, rapporteur.

La commission des finances se réunira le mercredi 9 décembre 1953, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 6748) de finances pour l'exercice 1954 (fin). — M. le rapporteur général.

II. — Budgets, retour du Conseil de la République:

Affaires étrangères (I. Services) (projet de loi n° 6719). — M. Lacoste, rapporteur;

Marine marchande (projet de loi n° 6769). — M. Mazier, rapporteur;

Etats associés (projet de loi n° 6755). — M. Dorey, rapporteur.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 9 décembre 1953, à quinze heures (local de la commission n° 211):

Communication de M. Sibué relative au budget des travaux publics, des transports et du tourisme.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le vendredi 11 décembre 1953, à quinze heures (local de la commission n° 219):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination d'un rapporteur pour:

La proposition de résolution (n° 7145) de M. Juglas tendant à la création, en vertu de l'article 14, alinéa 4, du règlement, d'une commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires de l'Indochine;

La proposition de résolution (n° 7262) de M. Jean-Paul David tendant à modifier divers articles du règlement;

La proposition de résolution (n° 7283) de M. Auban tendant à modifier l'article 14 du règlement en vue du rétablissement de la commission de l'aéronautique.

III. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 7394) de M. Maurice-Bokanowski tendant à modifier l'article 14 du règlement en vue du rétablissement de la commission de l'aéronautique et, éventuellement, nomination d'un rapporteur.

IV. — Rapport de M. Mignot sur la proposition de loi (n° 6736) de M. Guthmuller tendant à modifier l'article 8 de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers municipaux.

V. — Suite de la discussion des conclusions du rapport de M. Maurice Grimaud sur la proposition de loi (n° 5386) de M. Ballanger tendant à compléter la loi du 27 octobre 1946 en ce qui concerne le remplacement des sièges devenus vacants dans la représentation métropolitaine à l'Assemblée de l'Union française.

VI. — Rapports supplémentaire de M. Gaumont sur la proposition de loi (n° 7172) de M. Savary tendant à déterminer les conditions d'éligibilité des hauts commissaires de la République, des gouverneurs généraux et des gouverneurs exerçant ou ayant exercé leurs fonctions dans un territoire ou un groupe de territoires d'outre-mer.

VII. — Questions diverses.

La commission des immunités parlementaires se réunira le jeudi 10 décembre 1953, à dix-sept heures (local de la commission n° 230):

I. — Rapport de M. Briffod sur la demande en autorisation de poursuites (n° 6610).

II. — Rapport de M. Coulert sur la demande en autorisation de poursuites (n° 6538).

La commission relative à la Communauté européenne du charbon et de l'acier se réunira le jeudi 10 décembre 1953, à quinze heures (local de la commission n° 261):

I. — Audition de M. Ricard, président de la chambre syndicale de la sidérurgie, et de M. Couture, directeur général des services économiques et sociaux des Charbonnages de France.

II. — Questions diverses.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, constituée par l'article 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, complété et modifié par la loi du 3 juillet 1947, se réunira le vendredi 11 décembre 1953, à neuf heures trente (local du 5e bureau):

A neuf heures trente.

Examen de la gestion et de la situation financière des mines domaniales de potasse d'Alsace. — Audition de M. Blum-Picard, président du conseil d'administration, et de M. Fanton d'Anton, directeur général de cet organisme.

A onze heures.

Examen de la gestion et de la situation financière de l'office industriel de l'azote. — Audition de M. Jean Martin, président du conseil d'administration, et de M. Jean-Moreau, directeur général de cet organisme.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 10 décembre 1953, à onze heures, dans les salons de la présidence, pour organiser le débat relatif aux baux commerciaux.

Réunions de commissions du mercredi 9 décembre 1953.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, à quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à dix heures. — Local du 5e bureau.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à quinze heures. — Local n° 241.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à quinze heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents. — MM. d'Argenlieu (Philippe), Bardon-Damarzid, Bouquerel, Clerc, Durand (Charles), Franceschi, Gautier (Julien), Monsarrat, Rochereau, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Cordier (Henri), Durieux, Fousson, Jacques Gadoin, Longchambon, Méric, Naveau, de Raincourt, Zèle.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents. — Mmes Brossolette (Gilberte Pierre-), Cardot (Marie-Hélène), Delabie, MM. Deutschmann, Dubois (René), Mme Girault, MM. Leccia, Plait, Réveillaud, Southon, Vourc'h.

Excusés. — MM. Landry, Le Basser, Le Digabel, Paget.

Suppléant. — M. Morel (Charles).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Clavier (au titre de la commission des finances).

Commission des finances.

1re séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Laffargue (Georges), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Marrane (Georges), Pellenc, Rogier, Roubert (Alex), Sallier, Schaefer, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Liot.

2e séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bouilemy, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Laffargue (Georges), Maroger (Jean), Jacques Masteau, Pellenc, Roubert (Alex), Schaefer, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Liot.

Suppléant. — M. Ramette.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Beauvais, Bistarana, Molle (Marcel), Motais de Narbonne, Namy, Pernot (Georges), Vauthier.

Excusés. — MM. Boivin-Champeaux (Jean), Carcassonne, Geoffroy, Giacomoni, Gilbert-Jules, Kalb, Maire (Georges), Marcilhacy, Tailhades (Edgard).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 9 décembre 1953, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission) :

Budget des affaires allemandes et autrichiennes. — Rapporteur: M. Maroger.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression), se réunira le jeudi 10 décembre 1953, à dix heures trente (local n° 217) :

Audition d'une délégation du comité d'entente des « veuves de guerre » et des « fils de tués ».

Suite de l'examen du plan quadriennal et du budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de l'agriculture le mercredi 9 décembre 1953, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 211, salle Jules-Méline) :

III. — Examen pour avis du projet de loi (n° 592, année 1953) relatif aux dépenses du ministère de l'agriculture.

Rectificatif.

La réunion de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, prévue pour mercredi 9 décembre 1953, aura lieu à onze heures, au lieu de neuf heures trente (même local, même ordre du jour).

Réunions de commissions du mercredi 9 décembre 1953.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à neuf heures trente. — Local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de l'agriculture, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 214.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à onze heures. — Local n° 202.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 201.

Commission du plan de modernisation et d'équipement, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 274.

Commission de la production industrielle, à onze heures. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures. — Local n° 213.

Commission « Traité de Communauté européenne charbon-acier », à dix-sept heures. — Local n° 201.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 214.

Commission des pensions, à quinze heures. — Local n° 217.

Sous-commission « Convention de coopération économique européenne », à onze heures. — Local n° 274.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 10 décembre 1953.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.
2. — Tirage au sort des bureaux.

Défense de l'Union française.

Séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents: MM. André (Max), Bichon (colonel), Charles-Cros, Do Huu Thinh, Foccart, Georget, Guiter, Levy (Roger), Mme Moreau (Emilienne), Raphaël-Leygues, Fleury. *Suppléants:* M. Charles-Cros de M. Marguerite, M. Roger Lévy de M. Saïdou Djermakoye, M. Raphaël-Leygues de M. Laurent-Eynac, M. Max André de M. Fontanet, M. Do Huu Thinh de M. Buu Kinh.

Politique générale.

Séance du mardi 8 décembre 1953.

Présents: Mme Lefaucheux, MM. Michalet, Max André, Charles-Cros, Cornet. *Suppléants:* M. Michalet de M. Chastenet, M. Charles-Cros de M. Alduy.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

1re SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1953

Séance du mercredi 9 décembre 1953.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la première session du mois de décembre 1953, annoncé précédemment (cf. *Journal officiel* du 8 décembre 1953).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la justice.

Avis de concours pour le recrutement d'éducateurs adjoints et d'éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Un concours pour le recrutement d'éducateurs adjoints et d'éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée sera ouvert en 1954 par le ministère de la justice.

Les candidats devront notamment:

Etre âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1954, la limite d'âge étant prolongée d'un an par enfant à charge et reculée, en outre, d'un temps égal à la durée des services civils antérieurs ouvrant droit à une pension d'ancienneté de l'Etat et d'un temps égal à celui passé sous les drapeaux;

Etre titulaires du brevet supérieur ou du baccalauréat complet.

Les inscriptions seront définitivement closes le 1er mars 1954.

Une notice de renseignements sera adressée aux candidats qui en feront la demande au ministère de la justice (direction de l'éducation surveillée, 1er bureau, 1re section), 4, place Vendôme, Paris (1er) (tél. Opéra 07-05).

Avis de concours relatif au recrutement de sténodactylographes au conseil d'Etat.

Un concours pour le recrutement de quatre sténodactylographes au conseil d'Etat a été autorisé par arrêté interministériel du 27 novembre 1953. Les épreuves sont fixées au 8 janvier 1954. Les inscriptions devront parvenir, avant le 23 décembre 1953, au secrétariat général du conseil d'Etat. Les candidats pourront s'adresser à ce service (Palais-Royal, Paris [1er]) pour tous renseignements complémentaires.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'ouverture des concours d'admission aux grands établissements nationaux d'enseignement agricole en 1954.

Les concours d'admission aux grands établissements nationaux d'enseignement agricole s'ouvriront, en 1954, aux dates ci-après:

Institut national agronomique: 25, 26, 28 et 29 mai 1954.

Ecoles nationales d'agriculture: 31 mai, 1er et 2 juin 1954.

Ecole nationale des industries agricoles: 3, 4 et 5 juin 1954.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération n° 87/53 du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, en date du 20 octobre 1953, complétant l'article 74 du code des douanes.

Le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française a adopté, en sa séance du 20 octobre 1953, une délibération complétant l'article 74 du code des douanes et tendant à soumettre les boîtes, étuis et paquets de cigarettes importés en Afrique équatoriale française à un marquage préalable obligatoire.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans les trois mois par décret pris sur proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 26 novembre 1953.

DELIBERATION N° 87/53

TENDANT A SOUMETTRE LES BOITES, ÉTUIS ET PAQUETS DE CIGARETTES IMPORTÉS EN AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE A UN MARQUAGE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Le Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française,

Vu le décret du 15 janvier 1910 portant création du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française;

Vu le décret du 16 octobre 1946 portant réorganisation administrative de l'Afrique équatoriale française;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier colonial et les décrets subséquents pris pour son application;

Vu le code des douanes de l'Afrique équatoriale française, ensemble les textes modificatifs;

Vu la loi du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française;

Les chambres de commerce consultées;

En sa séance du 20 octobre 1953,

a adopté la délibération dont la teneur suit:

Art. 1er. — Les cigarettes ne sont admises à l'importation qu'en boîtes, étuis ou paquets revêtus de la mention « Vente en Afrique équatoriale française », imprimée sur le paquetage lui-même, en

caractères très apparents, d'au moins 3 mm de hauteur, et placée en dessous du nom de la marque commerciale.

Des arrêtés du gouverneur général pourront, si les circonstances l'exigent, étendre cette mesure à d'autres catégories de tabacs fabriqués (cigares, tabacs à fumer, etc.).

Art. 2. — En vue de l'application des dispositions faisant l'objet de l'article 1er ci-dessus, le texte de l'article 74 *series* (alinéa 2) du code des douanes est complété comme suit:

« Les dispositions du présent alinéa sont applicables aux détenteurs et transporteurs de boîtes, étuis et paquets de tabacs fabriqués importés, non revêtus de la mention réglementaire « Vente en Afrique équatoriale française ».

Art. 3. — A titre transitoire, les commerçants disposeront d'un délai de un mois, à compter de la date d'application de la mesure, telle qu'elle sera précisée dans l'arrêté de promulgation, pour faire à l'administration des douanes et droits indirects la déclaration des quantités de cigarettes importées en leur possession et apposer sur les paquets qu'ils détiennent, sous la surveillance du service des douanes, des vignettes de contrôle qui leur seront délivrées gratuitement.

Art. 4. — La présente délibération sera enregistrée, publiée au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et communiquée partout où besoin sera.

Brazzaville, le 20 octobre 1953.

Le président du Grand Conseil,
FLANDRE.

Avis de promulgation d'une délibération n° 9-53 du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon, en date du 9 avril 1953, complétant la délibération du conseil général en date du 20 juin 1947 réglementant les conditions d'entrepôt des morues d'origine étrangère.

Le Gouvernement n'ayant pas pu statuer dans le délai imparti à l'égard d'une délibération n° 9-53 du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon, en date du 9 avril 1953, complétant la délibération du conseil général en date du 20 juin 1947 réglementant les conditions d'entrepôt des morues d'origine étrangère, cette délibération a été considérée comme approuvée et a été rendue définitivement exécutoire par arrêté du 28 novembre 1953.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 déc. 1953.	
319 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
289 ..	Canada	1 $ Can.	....	.... ..	.... ..	359 30	.... ..
163 70	Côte Fse Somalie	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	164 20	.... ..
8373 50	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	9271 ..	8396 ..	8373 50	8372 50
700 05	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	699 90	699 85
5053 50	Danemark	100 c. d.	5067 23	5029 25	5105 25	5054 ..	5053 ..
980 60	Gde-Bretagne	1 liv st.	980 ..	972 65	987 35	980 65	980 55
9224 ..	Pays-Bas	100 fl.	9240 52	9141 60	9279 80	9220 ..	9219 ..
6769 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6770 ..	6768 ..
8017 ..	Suisse	100 f. s.	8003 08	7944 ..	8064 ..	8016 50	8015 50
1002 75	Egypte	1 liv ég	1005 04	997 ..	1012 ..	1002 50	.... ..
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
4050 ..	Mexique	100 pos.	4057 97	4023 ..	4090 ..	4050 ..	.... ..
4900 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4890 ..	4910 ..	4905 ..	4895 ..
1214 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1214 50	1214 ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4864 14	4824 50	4907 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din	116 606	115 70	117 60	.... ..	.... ..
	Autriche	100 sch.	1346 15	1333 ..(2)	1355 ..(2)		

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	4000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7330

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

Institut d'Emission des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam

Situation comptable au 31 octobre 1953.
(Article 66 des statuts.)

ACTIF

		En I. C. $.
Encaisse:		
Billets en compte à la Banque de l'Indochine	493.516.472 56	
Encaisse des succursales et agences d'Indochine	77.979.316 71	
		571.495.789 27
Avoirs francs:		
Encaisse francs statutaire (art. 29).	»	
Disponibilités francs pour transfert	873.646.999 60	
Disponibilités en devises	27.000.000 »	
Disponibilités en or	»	
		900.646.999 60
Caisses auxiliaires et comptes courants		11.865.019 19
Effets en pension:		
Effets publics	9.500.000 »	
Effets privés	6.472.000 »	
		15.972.000 »
Avances aux Etats:		
Cambodge	200.000.000 »	
Laos	150.000.000 »	
Viet-Nam	700.000.000 »	
		1.050.000.000 »
Portefeuille		484.365.030 »
Divers:		
Effets en cours de recouvrement	29.915.481 03	
Opérations à classer et à régulariser	35.600.000 »	
Débiteurs divers	707.449 35	
		66.252.930 38
Avances au Trésor indochinois		8.305.423.264 90

	Valeurs engagées.	Amortissements.	
Immobilisations:			
Terrains	7.195.000 »	»	
Bâtiments	40.163.713 91	1.148.934 22	
Matériel et mobilier	7.210.700 80	917.923 05	
Matériel d'émission, fabrication	45.068.322 60	9.000.000 »	
Matériel fiduciaire transféré	22.342.000 »	»	
	121.969.737 31	11.096.857 27	110.872.880 04
Immobilisations en cours			5.892.226 38
Autres valeurs immobilisées			5.041.698 20
Charges d'exploitation			55.962.439 71
			11.583.693.277 97

PASSIF

Emission fiduciaire		9.294.256.875 »
Comptes de dépôts:		
Trésors nationaux et caisse autonome	614.273.225 45	
Autres collectivités publiques	1.994.596 48	
Banques	613.617.654 45	
Aide américaine	65.589.417 13	
		1.295.504.893 51
Divers:		
Créditeurs divers	160.894.169 09	
Opérations à classer et à régulariser	»	
		160.894.169 09
Effets circulant sous notre endos:		
Bons du Trésor national du Cambodge	15.000.000 »	
Bons du Trésor national du Laos	»	
Bons du Trésor national du Viet-Nam	128.000.000 »	
		143.000.000 »
Plus-value provenant de la réévaluation des avoirs francs (estimation provisoire)		362.906.710 92
Fonds de dotation		200.000.000 »
Avances du Trésor indochinois		3.000.000 »
Provisions		25.594.408 05
Compte d'ordre		22.342.000 »
Produits d'exploitation		76.194.221 40
		11.583.693.277 97

HORS BILAN

Droits à tirages des Trésors nationaux:		
Cambodge	300.000.000 »	
Laos	»	
Viet-Nam	500.000.000 »	
		800.000.000 »
Bons de la caisse autonome revêtus de l'aval de l'institut		54.925.000 »
Titres déposés en garantie des opérations de compensation		11.500.000 »

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CHAMBRE DE COMMERCE DE DIEPPE

(Etablissement public régi par la loi du 9 avril 1898.)

2, BOULEVARD DE LA LIBÉRATION, DIEPPE

Obligations 6 1/4 0/0 1953 *de* 10.000 *F.*

Liste numérique des 556 obligations sorties au premier tirage d'amortissement effectué le 7 décembre 1953.

2.012 à 2.567.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er janvier 1954.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 29 mars* 1953.)

ENTREPRISES THIREAU-MOREL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 135.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DES RAFFINERIES, LE HAVRE

R. C. : le Havre 260 B.

Liste numérique des 244 obligations 6 1/2 0/0 1952 sorties au premier tirage effectué le 25 novembre 1953 (la société a racheté 6 titres pour compléter cet amortissement).

1.086 à 1.329.

Ces obligations seront remboursables à partir du 20 décembre 1953, coupon n° 2 (20 décembre 1954) et suivants attachés, à 10.005 F (pair de 10.000 F majoré de la prime de 5 F résultant des bénéfices réalisés sur les rachats).

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 10 mars* 1953.)

ETUDES ET ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, AVENUE MARÉCHAL-FOCH, CARCASSONNE

R. C.: Carcassonne n° 9308.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des 125 obligations amorties au treizième tirage (8e amortissement) effectué le 21 novembre 1953 (la société a racheté 61 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° De la série comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
805 à 865	1953	1.325	1954
1.294 à 1.291	1954	1.336 à 1.344	1954
1.296 à 1.322	1954		

Les obligations sorties au tirage du 21 novembre 1953 seront remboursables à partir du 1er janvier 1954.

CENPA

Société centrale des usines à papiers et papeteries J.-B. Weibel réunies.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.250.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT LIBÉRÉ

SIÈGE SOCIAL: 6, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS

R. C : Seine n° 287192 B.

Obligations 5 3/4 0/0 1953 de 10.000 F nominal.

Echéance du 1er janvier 1954.

Numéros des 1.250 obligations sorties le 1er décembre 1953 au premier tirage (amortissement 1954) et remboursables à 11.500 F, coupon n° 2 attaché.

2.538 à 3.815 inclus.

(Parmi ces numéros, sont compris 28 titres amortis par rachats en Bourse.)

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 28 février* 1953.)

574 obligations ont été amorties par rachats.

ETABLISSEMENTS LABINAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 17, RUE DE CLICHY, SAINT-OUEN (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 147276.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 *de* 5.000 *F.*

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 102 obligations dont l'amortissement est fixé au 15 janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages des années 1945 et 1946 ont été remboursés.

Les amortissements des années 1947 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

L'ALIMENTATION EQUILIBREE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: AVENUE EDOUARD-VAILLANT, A COMMENTRY (ALLIER)

Registre du commerce: Montluçon n° 10310.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Sixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 141 obligations dont l'amortissement est fixé au 25 janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1949 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

CREDIT BRASSICOLE L. B. C.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE DE NANTES, PARIS (19e)

R. C.: Seine n° 242162 B.

Liste des 154 obligations 5 1/2 0/0 1930 sorties au tirage au sort le 26 septembre 1953 et remboursables le 1er février 1954.

9	10	16	47	48	1.641	1.654	1.655	1.664	1.665
65	66	81	82	107	1.811	1.812	1.822	1.823	1.887
155	156	196	205	206	1.952	1.953	1.990	1.991	2.001
222	223	278	334	335	2.002	2.025	2.027	2.033	2.036
362	363	390	391	424	2.046	2.047	2.105	2.114	2.115
425	443	455	494	520	2.130	2.131	2.162	2.194	2.197
521	575	576	621	622	2.200	2.201	2.227	2.270	2.314
681	684	699	700	863	2.342	2.359	2.360	2.364	2.372
892	893	894	936	937	2.379	2.402	2.415	2.416	2.425
938	948	989	1.033	1.034	2.491	2.545	2.557	2.558	2.585
1.129	1.159	1.161	1.195	1.196	2.625	2.719	2.720	2.748	2.749
1.235	1.236	1.317	1.319	1.360	2.756	2.822	2.823	2.920	2.921
1.361	1.426	1.427	1.435	1.446	2.928	2.930	2.962	2.934	2.935
1.455	1.456	1.469	1.487	1.488	2.936	2.958	2.959	2.960	2.971
1.490	1.491	1.523	1.526	1.532	2.972	2.978	2.981	2.983	
1.533	1.534	1.548	1.564	1.609					

Liste des obligations sorties à des tirages précédents et non encore remboursées. (Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année du remboursement.)

62	(53)	853	(53)	1.330	(53	1.838	(50)	2.488	(52)
69	(53)	871	(53)	1.331	(53)	1.843	(51)	2.506	(52)
70	(53)	875	(53)	1.282	(52)	1.847	(53)	2.616	(52)
106	(53)	880	(53)	1 387	(50)	1.865	(52)	2.619	(52)
138	(53)	887	(52)	1.410	(53)	1.866	(53)	2.633	(53)
159	(53)	928	(52)	1.507	(53	1.942	(52)	2.645	(47)
162	(52)	954	(52)	1.508	(53)	1.994	(53)	2.646	(10/42)
195	(53)	960	(52)	1.571	(10)	1.996	(53)	2.647	(50)
234	(50)	968	(16)	1.572	(16)	2.012	(52)	2.651	(16)
251	(53)	978	(53)	1.574	(48)	2.037	(53)	2.654	(51)
286	(37)	979	(53)	1.577	(19)	2.067	(52)	2 656	(53)
293	(49)	994	(52)	1.632	(10/42)	2.069	(53)	2.704	(53)
317	(53)	1.029	(52)	1.641	(52)	2.071	(53)	2.705	(53)
319	(53)	1.041	(52)	1.646	(53)	2.073	(53)	2.758	(53)
285	(53)	1.060	(48)	1.649	(52)	2.098	(53)	2.837	(53)
386	(53)	1.068	(53)	1.657	(53)	2.100	(53)	2.838	(53)
421	(53)	1.069	(53)	1.658	(53)	2.111	(53)	2.810	(53)
449	(52)	1.077	(52)	1.693	(51)	2.158	(51)	2.811	(53)
503	(50)	1.090	(53)	1.739	(51)	2.165	(53)	2.896	(53)
511	(52)	1.139	(52)	1.744	(52)	2.167	(53)	2.899	(53)
562	(53)	1.141	(52)	1.769	(53)	2.254	(51)	2.903	(53)
578	(53)	1.263	(53)	1.772	(53)	2.389	(53)	2.906	(53)
656	(53)	1.264	(53)	1 774	(53)	2.396	(53)	2.907	(53)
720	(52)	1.276	(53	1.775	(53)	2.399	(53)	2.908	(53)
778	(52)	1.277	(53)	1.788	(53)	2.404	(47)	2.913	(53)
792	(53)	1.286	(53)	1.820	(53)	2.438	(50)	2.992	(53)
797	(52)	1 287	(53	1.833	(52)	2.451	(53)	2.994	(53)
852	(53)	1 313	(53)	1.834	(52)	2.453	(52)	2.996	(53)

Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey

CAPITAL : 1.350.000.000 DE FRANCS

61, RUE DE MONCEAU, PARIS

Le mardi 1er décembre 1953, à dix heures, il a été procédé, au siège administratif de la société, 61, rue de Monceau, à Paris:

1° A l'annulation de quatre cent quatre-vingt-onze (491) obligations, émission 5 3/4 0/0 1953, rachetées en Bourse pour fournir l'amortissement prévu au 20 janvier 1954;

2° Au tirage au sort de cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (5.197) obligations pour compléter l'amortissement suivant les conditions d'émission; ces dernières portent les numéros suivants:

45.385 à 50.581 inclus,

remboursables à partir du 20 janvier 1954 (coupon n° 2 attaché) au taux de 11.500 F.

Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.916.130.000 F

1 *bis*, PLACE DES SAUSSAIES, PARIS (8e)

R. C.: Seine 98286.

Obligations 4 1/4 0/0 1947 et 5 1/4 0/0 1948.

La Compagnie de Saint-Gobain ayant, en conformité du droit qu'elle s'est réservé lors de chacune des émissions des obligations 4 1/4 0/0 1947 et 5 1/4 0/0 1948, procédé au rachat en Bourse des obligations dont l'amortissement était prévu pour le 2 janvier 1954, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les obligations 4 1/4 0/0 1947 amorties en 1948 et 5 1/4 0/0 1948 amorties en 1949 ont été intégralement remboursées.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Vokowsky (Roger), né le 30 mai 1915 à Paris (13e), demeurant à Paris (15e), 118, avenue Emile-Zola, dépose une requête auprès du garde des sceaux, tant pour lui-même que pour ses deux enfants mineurs: Sylviane, née le 4 janvier 1949 à Neuilly-sur-Seine, et Annie-Martine, née le 8 janvier 1951 à Neuilly-sur-Seine, à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Vauclaire, subsidiairement Vauthier, très subsidiairement Vaucaire.

Le S. N. P. (sans nom patronymique) Mohammed ben Madani ben Ali, né à Miliana le 26 mars 1905, principal clerc de notaire, demeurant à Duperré, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir le nom patronymique de Madani.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

10 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des P. T. T. de Saint-Maur Le Lien corporatif.** But: secours, sorties, bals, arbres de Noel. Siège social: 4, avenue du Général-Leclerc, Saint-Maur-des-Fossés.

10 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Paul-Cap-de-Joux.** But: aide aux mères de famille. Siège social: mairie de Saint-Paul-Cap-de-Joux.

10 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Amicale des anciens marins du canton de Lesneven et des communes environnantes.** But: conserver, pour le bien du pays et au profit de ses adhérents, les liens de bonne camaraderie en groupant tous les marins d'origine ayant servi dans les marines militaire et marchande; servir, par tous les moyens en son pouvoir, les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres; faire œuvre utile pour le bien des camarades en activité et partant pour la marine militaire. Siège social: hôtel de France, à Lesneven.

10 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Centre Etudes techniques agricoles du Ségala.** But: vulgarisation des méthodes modernes agricoles. Siège social: Mas-del-Biat, Sainte-Colombe.

10 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des bâtisseurs de l'avant-cour.** But: s'entr'aider pour la construction de logements groupés. Siège social: mairie de Querqueville.

13 novembre 1953. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des maisons familiales de Chef-Boutonne.** But: éducation populaire, apprentissage agricole et enseignement ménager rural. Siège social: maison familiale ou ancienne école des frères, Chef-Boutonne.

13 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Service médical interprofessionnel.** But: organisation des services médicaux du travail et, notamment, création d'un centre de visites médicales interprofessionnelles, suivant les dispositions de la loi n° 46-2195 du 11 octobre 1946. Siège social: 24, rue du Mail, Paris.

13 novembre 1953. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **La Jeanne-d'Arc de Quessoy.** But: pratique de tous les sports, musique, théâtre, préparation militaire, tir. Siège social: au patronage de Quessoy.

14 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Société micologique de Voiron-Chartreuse.** But: étude et ramassage des champignons. Siège social: Société micologique, 25, rue Rose-Sage, Voiron.

14 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Union des mobilisés et combattants 1939-1945 de la ville de Coullons.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les mobilisés et combattants 39-45 de la ville de Coullons. Siège social: salle des fêtes de Coullons.

14 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Amicale boulophile de Moire.** But: pratique du sport boules. Siège social: mairie de Moire.

15 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Entente Sennevilloise.** But: développement des activités artistiques. Siège social: chez M. Labroue, instituteur, école de garçons, à Senneville, par Guerville.

15 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association de propagande en faveur des crus de la région Jura, Franche-Comté.** But: faire connaître les crus de la région par tracts, conférences, réunions, tournées touristiques. Siège social: hôtel de Lyon, Lons-le-Saunier.

16 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Groupement intercommunal de lutte contre les maladies des animaux domestiques de la région de Neuvy-Sautour.** But: prévention et protection contre les maladies des animaux. Siège social: mairie de Neuvy-Sautour.

16 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association locale des aides familiales rurales de Vernoux.** But: défense des droits et intérêts moraux et matériels de la famille; respect de la moralité publique; lutte contre les fléaux sociaux; développement du sens familial par une propagande et un enseignement approprié. Siège social: mairie de Vernoux.

16 novembre 1953. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Moncontour.** But: secours et entr'aide aux sapeurs-pompiers et à leur famille. Siège social: mairie de Moncontour.

17 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des pasteurs français à la retraite.** But: créer entre eux un lien de solidarité et de fraternité et veiller à leurs intérêts matériels, professionnels, intellectuels, moraux et spirituels. Siège social: maison du protestantisme français, 47, rue de Clichy, Paris.

17 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association interprofessionnelle des services médicaux de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue.** But: fonctionnement des services médicaux du travail et étude des questions d'hygiène professionnelle. Siège social: hôtel de ville de Villefranche-de-Rouergue.

17 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association sportive de Plomion.** But: favoriser la pratique et le développement du sport. Siège social: mairie de Plomion.

17 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Dunkerque. **Association d'éducation populaire loisirs bourbourgeois.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, Bourbourg.

18 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Union sportive d'Abzac.** But: éducation morale, physique et intellectuelle de la jeunesse par la pratique des sports et en particulier du football association. Siège social: mairie d'Abzac.

20 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Société Les Météores.** But: développer le sport colombophile; grouper les bons amateurs et leur faciliter les moyens d'entraîner et de faire concourir leurs pigeons. Siège social: 8, avenue de la Gare, Goussainville.

21 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des sapeurs-pompiers de Villebois-Lavalette.** But: perfectionnement du corps des sapeurs-pompiers et secours à certains d'entre eux. Siège social: mairie de Villebois-Lavalette.

21 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Patronages scolaires de l'enseignement public de Fraisses.** But: organisation des loisirs de l'enfant en dehors des horaires scolaires: garderies, promenades, travaux, séances récréatives (colonies de vacances). Siège social: école de garçons, Fraisses.

21 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Basket-Club vinsobrais.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: café de la Mairie, Vinsobres.

23 novembre 1953. Déclaration à la préfecture du Gard. **Moto-Club bagnolais.** But: pratique du sport mécanique. Siège social: bar du Posterion, Bagnols-sur-Cèze.

23 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Fédération nationale des mutilés du travail, assurés sociaux, invalides civils et leurs ayants droit** (groupement départemental du Gard, section de la Grand-Combe). But: défense des intérêts des adhérents. Siège social: rue Pasteur, la Grand-Combe.

24 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association scolaire professionnelle de Boen-sur-Lignon.** But: entretenir à Boën-sur-Lignon des écoles ou cours professionnels qui donneront aux jeunes gens l'instruction technique. Siège social: Association scolaire professionnelle, 14, rue de Lyon, Boen-sur-Lignon.

24 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association de la colonie de vacances ou collège mixte de la ville d'Aix-les-Bains.** But: assurer le recrutement, la gestion et le développement de la colonie de Saint-Palais-sur-Mer, dénommée Les Ajoncs, par une collaboration étroite entre la municipalité, l'administration universitaire et les parents des colons. Siège social: collège de garçons, boulevard des Anglais, Aix-les-Bains.

24 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Comité local des sports de Lons-le-Saunier.** But: établir une liaison étroite entre les sociétés sportives de la ville, défendre leurs intérêts, et en général toute action concernant les sports à Lons-le-saunier. Siège social: mairie de Lons-le-Saunier.

25 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **L'Etoile sportive.** But: pratique de la gymnastique et des sports. Siège social: patronage Jeanne-d'Arc, Grosbreuil.

25 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Le Pigeon-Club rethelois.** But: faire connaître et protéger le pigeon voyageur; assurer le développement du sport colombophile et des concours. Siège social: Sporting-Bar, Rethel.

25 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Centre hippique du territoire de Belfort.** But: faire renaître le goût du cheval pour l'équitation et pour l'attelage; former des cavaliers; organisation de manifestations hippiques sportives. Siège social: domaine départemental du Chênois, Belfort-Bavilliers.

26 novembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association Sainte-Jeanne-d'Arc,** à Chartres. But: éducation populaire par l'étude, le spectacle, les voyages et les vacances, ainsi que la réalisation pratique de toutes les questions économiques et sociales. Siège social: 69, rue du Grand-Faubourg, Chartres.

26 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Maison des jeunes et de la culture des Vans.** But: création d'un foyer mis à la disposition des jeunes et de la population. Siège social: rue du Temple, les Vans.

26 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association familiale pour la formation ménagère rurale professionnelle et agricole des jeunes de Craponne et environs.** But: défendre les droits des familles adhérentes, participer à la gestion morale et matérielle. Siège social: route de la Chaise-Dieu, Craponne-sur-Arzon.

26 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Ciné-Club du lycée mixte de Biarritz.** But: diffusion auprès des élèves du lycée de la culture cinématographique. Siège social: lycée mixte, Biarritz.

26 novembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Patronage Jeanne-d'Arc.** But: pratique du tennis de table. Siège social: cure de Lue-en-Baugeois.

26 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Amicale laïque de Saint-Pierre-Bellevue.** But: diffuser la pensée laïque; promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école de Saint-Pierre-Bellevue.

26 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Amicale des malades et anciens malades du service de phtisiologie de l'hôpital civil de Belfort.** But: resserrer les liens moraux entre malades et anciens malades; améliorer le sort des malades en traitement. Siège social: centre de phtisiologie, 36, faubourg de Lyon, Belfort.

27 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Amicale de la classe 1924 de Pennes-le-Sec.** But: grouper tous les camarades de la classe; organisation de fêtes et réunions diverses. Siège social: mairie, Pennes-le-Sec.

27 novembre 1953. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Comité du logement de Clermont et du Puy-de-Dôme.** But: grouper les personnes physiques ou morales s'intéressant aux questions de l'habitat dans la région de Clermont et du Puy-de-Dôme et étudier et promouvoir tout programme de construction; mettre en œuvre tous moyens appropriés à cet effet. Siège social: chez M. Vallier, 15, rue Maréchal-Foch, Clermont-Ferrand.

28 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves pour la gérance de la cantine scolaire.** But: gérer la cantine scolaire. Siège social: ancienne école communale de filles, au bourg de la Boissière-de-Montaigu.

28 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association d'éducation populaire de Limendous.** But: enseignement ménager. Siège social: presbytère, Limendous.

28 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Comité d'organisation des fêtes de Ronchamp.** But: développement harmonieux et culturel des sociétés locales pour la renaissance de Ronchamp. Siège social: hôtel de ville, Ronchamp.

28 novembre 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Mécène, caisse d'entr'aide des artistes professionnels du music-hall.** But: venir en aide aux artistes professionnels du music-hall se trouvant dans le besoin. Siège social: 41, rue René-Leynaud, Lyon.

28 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Comité municipal d'aide au logement.** But: rechercher et mettre en action les moyens propres à résoudre dans les plus brefs délais possibles la crise du logement en accélérant la construction, la réfection ou l'aménagement d'immeubles destinés à l'habitation. Siège social: hôtel de ville, Blois.

30 novembre 1953. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association des parents d'élèves du pensionnat Sainte-Trinité, cours Abbé-Magdelaine.** But: soutien de l'école; collaboration avec les maîtres; entr'aide familiale. Siège social: rue de Brebisson, Falaise.

30 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité des fêtes de Sainte-Jamme-sur-Sarthe.** But: grouper les efforts des commerçants et des habitants en vue de donner une activité économique plus grande. Siège social: mairie, Sainte-Jamme.

30 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Arts et jeunesse.** But: aimer et faire aimer la danse, les arts, le théâtre, la musique et les sports. Siège social: mairie, Pondy.

30 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Electro-relations.** But: établir entre les personnes exerçant des activités professionnelles qui se rattachent aux emplois de l'électricité, des liaisons favorables à la diffusion de cette énergie. Siège social: 43, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

30 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Commune libre de Marengo-Jacquard.** But: venir en aide aux œuvres de bienfaisance. Siège social: Alhambra-Cinéma, 2, rue Praire, Saint-Etienne.

30 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves du lycée de jeunes filles de Roubaix.** But: aider au développement intellectuel, moral et physique des enfants. Siège social: 6, boulevard de Douai, Roubaix.

1er décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association d'éducation populaire Saint-Paul de Granville.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres Saint-Paul et Saint-Joseph. Siège social: 13, rue Saint-Paul, Granville.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Comité pour l'organisation des fêtes et de la plage de Merville Franceville-Plage.** But: organisation des fêtes, développement de la station balnéaire. Siège social: mairie de Franceville.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Amicale laïque de Larreule.** But: diffuser la pensée laïque et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: mairie de Larreule.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Amicale des cadres de réserve du train de la subdivision d'Orléans.** But: resserrer les liens de camaraderie entre ses membres, servir de liaison avec les autorités militaires et civiles. Siège social: 117, rue de Coulmiers, Orléans.

3 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **L'Eveil sautronnais.** But: soutien des cours d'enseignement agricole et ménager rural. Siège social: salle paroissiale, au bourg de Sautron.

4 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Caisse d'investissements pour la construction (C. I. C. de l'Indre).** But: encaisser et répartir, en faveur de la construction et suivant les vœux des cotisants, les fonds provenant du versement obligatoire de 1 p. 100 des salaires, suivant les dispositions du décret n° 53-701 du 9 août 1953. Siège social: 29, rue du Docteur-Berlon, Châteauroux.

4 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Groupement des commerçants de l'avenue Aristide-Briand,** à Fontaine. But: sauvegarde des intérêts communs, développement de l'activité commerciale de l'avenue, organisation de fêtes. Siège social: chez M. Jouve, 9, avenue Aristide-Briand, Fontaine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1953: page 5060, 1re colonne, dernière insertion, **Les Cadets de la Dhuys,** au lieu de: « Rasny-sur-Bats », lire: « Rosny-sous-Bois ».

MODIFICATIONS

30 octobre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **L'Union sportive bellemoise** transfère son siège social du 12, rue Ville-Close, Bellême, au 1, rue d'Alençon, Bellême.

13 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. L'Amicale des anciens et anciennes élèves des écoles de Prisches change son titre, qui devient **Amicale de la jeunesse de Prisches.** Siège social: mairie de Prisches.

16 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. La Fédération nationale des malades change son titre, qui devient **Fédération nationale des malades infirmes et paralysés.** Siège social: 40, rue de Rothschild, Berck-Plage.

17 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité île-de-France de la ligue de Rugby à XIII: F. F. J. XIII** transfère son siège social du 32, avenue de la République, à la brasserie Etienne-Marcel, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, Paris.

23 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Danse et sports** transfère son siège social du 3, rue de Belzunce, Paris, au 88, quai de Jemmapes, Paris.

24 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. L'Espoir de Montigny change son titre qui devient **Association Saint-Martin,** et transfère son siège social de la Croix-sur-Ourcq, au séminaire des Missions, Saint-Martin-d'Ablois.

25 novembre 1953 Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. La Fédération nationale des malades, comité départemental de la Seine-Inférieure change de titre et devient **Fédération nationale des malades, infirmes et paralysés, comité départemental de la Seine-Inférieure.** Siège social: 12, rue aux Juifs, Rouen.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

13 octobre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 17 novembre 1953.) **Union des anciens de la Résistance polonaise en France (P. O. W. N.), section d'Oignies.** But: maintien de l'esprit de camaraderie né dans la Résistance. Siège social: cité de la Chapelle, café Bohm, Oignies.

14 octobre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 9 novembre 1953.) **Union des associations polonaises catholiques en France,** section dénommée **Association polonaise catholique des femmes du Rosaire.** But: développement de l'esprit catholique et maintien des traditions polonaises. Siège social: salle des fêtes de la cité des Plantigeons, Carvin.

29 octobre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 26 novembre 1953.) **Union des associations polonaises catholiques en France, section dénommée « Jeunesse catholique polonaise féminine ».** But: développement de l'esprit catholique et maintien des traditions polonaises. Siège social: 284, rue Emile-Zola, Liévin.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.